

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIERS - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE

Au coeur du conflit **israélo-palestinien**

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents,
les enseignants et le personnel encadrant

Transition écologique

Insertion professionnelle

Citoyenneté et inclusion

SOMMAIRE

- 3 **Editorial**
- 4 **Dernière minute** : 59 % des enseignants ont dû gérer un cas de harcèlement au cours de leur carrière (IFOP)
- 5 **En #bref et en #brèves**
- 6 **Dossier** :
Au coeur du conflit israélo-palestinien
- 12 **Compétence numérique** : PIX étend son champ de compétences, dans le système éducatif, dans la société française et à l'étranger
- 14 **Réforme de la voie pro** : C.Grandjean pousse le développement de diplômés à Bac+1
- 16 **Apprentissage** : Plus de 950 000 apprentis à la rentrée 2022 (INSEE)
- 17 **Apprentissage** : les ministres réactivent un service d'accompagnement pour trouver son CFA ou son employeur
- 18 **Dans les tuyaux...** : ..."Séquence d'observation" pour les élèves de 2nde, les projets de décret et d'arrêté
- 19 **Dans les tuyaux suite** : des mentions au CAP, l'excellence reconnue au bac professionnel
- 20 **La Marine Nationale présente en Régions IDF et OutreMer**
- 24 **Parcoursup 2023** : les écoles de commerce moins souvent choisies par les néobacheliers
- 25 **Cyberharcèlement** : 30 % des jeunes auteurs disent avoir réitéré leur comportement (e-Enfance, Caisse d'Epargne)
- 26 **École inclusive** : l'article 53 du PLF 2024 suscite de nombreux doutes chez les associations et les MDPH
- 27 **Santé** : Quelle est la sexualité des 16-20 ans et qu'attendent-ils de l'éducation sexuelle ? (OpinionWay pour Les apprentis d'Auteuil)
- 28 **Journée internationale de commémoration** : des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime
- 31 **Action en faveur du climat : les moyens de transport**
- 34 **L'actu écolo**
- 36 **La chronique des faits internationaux**
- 39 **Ukraine / accomplir la mission d'éducation en temps de guerre (RIES)**

« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro : Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et du CNOUS.

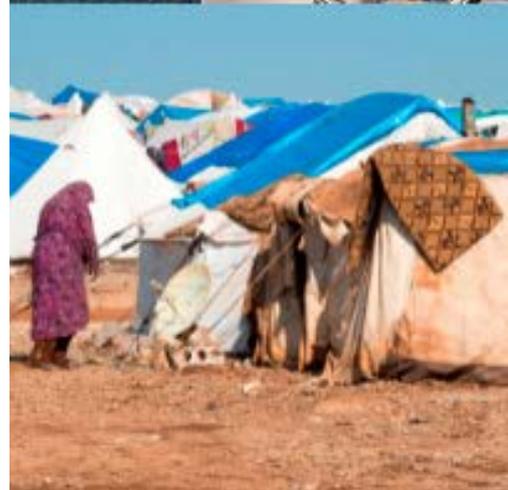
Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 10-25 ans scolarisés

Mèl: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Novembre 2023 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.



Que faire ? L'assassinat d'un enseignant a profondément bouleversé le pays, les collègues de Dominique Bernard savent qu'ils peuvent devenir des cibles, que le danger peut venir de l'extérieur mais aussi des élèves eux-mêmes. Le ministre se doit d'apporter des réponses à des inquiétudes légitimes. Avec les collectivités, des mesures anti-intrusion seront prises et même si le "risque zéro" n'existe pas, elles sont de nature à diminuer le risque. Certaines font débat, comme l'installation de caméras couplées avec des logiciels de reconnaissance faciale, dont la CNIL prévient qu'elle doit "à tout le moins faire l'objet d'une analyse d'impact relative à la protection des données", mais on peut penser, avec le ministre, que tous les dispositifs doivent être envisagés.

Le danger que représentent certains élèves est d'une autre nature. Le ministre a annoncé que pour "plusieurs dizaines" d'entre eux, la question de leur dangerosité était posée après qu'ils (elles) ont été signalé.e.s par des personnels de l'Education nationale pour des "menaces proférées, des propos tenus, des actes commis" et pour lesquels "les services" (de renseignement) confirment l'existence d'un risque. Ceux-ci vont être exclus en attendant qu'intervienne un conseil de discipline qui confirmera ou infirmera cette exclusion et que soient mises en place les "structures spécialisées" qui les accueilleront. L'Education nationale va travailler avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice à leur définition. En l'absence de toute précision sur ce qu'elles pourraient être, on sait seulement qu'elles ne pourront pas offrir tout ce que propose un collège ou un lycée en termes d'enseignement et que la scolarité de ces jeunes en sera profondément affectée.

La puissance publique a un devoir de protection des personnes et des biens, et le ministre doit chercher des réponses à ce danger venu de l'intérieur. Mais l'Etat doit aussi sauvegarder les principes du droit qui interdisent qu'on sanctionne une intention. Le film *Minority Report* avait montré quels dangers faisait courir aux libertés la prévention systématique des crimes avant le moindre début d'exécution. C'est parce qu'il est pris entre deux impératifs contradictoires que l'Etat doit définir des garde-fous. Un adolescent peut tenir des propos révélateurs de sa radicalisation et de son mépris de la vie humaine, comme il peut exprimer sa révolte contre les injustices du désordre international. Tout est alors question d'interprétation et l'ouvrage collectif dirigé par F.Lantheaume et S.Urbanski a montré combien il était difficile de faire rentrer dans des cases les paroles des élèves.

La mort de Dominique Bernard, un enseignant tué pour avoir empêché un individu de faire un massacre dans un lycée aura probablement des conséquences plus importantes encore que celles qui ont suivi l'assassinat de Samuel Paty. Celui-ci avait un motif, si fallacieux qu'il ait été. L'enseignant d'Arras était au mauvais endroit au mauvais moment, son meurtrier voulait blesser notre Ecole et, à travers elle, la société française toute entière. Il y est parvenu.



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Les élèves que nous avons rencontrés lundi étaient bouleversés. L'un d'eux raconte qu'il a eu peur en se rendant au collège, il a réalisé que nul ne pourrait empêcher un individu quelconque de jeter une bombe sur les passants, n'importe où, n'importe quand, pour n'importe quelle cause. Et la classe avait été, un moment, la chambre d'écho de la guerre du Hamas et d'Israël. Il est probable que tous les jeunes n'ont pas vécu cet événement comme une tragédie. Selon un enseignant interrogé, un tiers des élèves de sa classe de CAP ignorait tout de cet événement, quelques uns ont signifié leur indifférence. Mais, qu'ils en soient conscients ou non, l'épidémie de COVID, les assassinats d'enseignants, la guerre en Ukraine et la guerre à Gaza créent, avec l'éco-anxiété en toile de fond, les conditions d'un traumatisme durable pour toute une génération, ces filles et ces garçons qui sont à l'âge où l'on découvre le monde.

Le traumatisme est aussi violent pour les personnels de l'Education nationale parce qu'ils ont pris conscience que le savoir qu'ils incarnent n'est plus, pour une partie de la société, bien au-delà des apprentis terroristes, un motif de respect, qu'ils peuvent même en mourir. Et dans la vie quotidienne, les parents leur demandent des comptes, les élèves tentent de négocier leurs notes de contrôle continu. Mais les enseignants témoignent aussi du contraire, leur savoir fait référence, c'est à eux que les élèves viennent demander à comprendre l'actualité qui les assaille. A l'évidence, notre système scolaire est en équilibre instable, et le discours de fermeté du ministre, si attendu et légitime qu'il soit, ne répondra qu'à l'émotion, immédiate, d'un pays inquiet. C'est le pacte de la nation avec son école qui doit être revisité.

Le harcèlement scolaire concernerait “près d’un collégien et lycéen sur cinq”, selon un nouveau sondage réalisé par l’institut IFOP pour l’association Marion la main tendue auprès de 1000 collégiens et lycéens, 1000 parents et 200 enseignants.

L’étude de l’IFOP [ici \(PDF\)](#)

La “cartographie assez glaçante du phénomène” que livrent les résultats montre que si garçons et filles sont concernés dans des proportions identiques (16 %), en termes d’âge les 16-20 ans (24 %) sont davantage victimes que les 13-15 ans (15 %) et les 10-12 ans (13 %) “probablement parce que le risque d’être harcelé augmente avec le temps passé dans les établissements scolaires”. Le fait d’être en situation de handicap augmente le risque d’être harcelé (35 % des jeunes sont concernés) tout comme de vivre en internat, dont “le huis clos est un terrain fertile pour ce phénomène” (30 % des internes concernés). La “timidité” est la première raison avancée par les jeunes harcelés (42 %) et les parents des enfants concernés (31 %) pour expliquer ce qui a provoqué les violences, “souvent parce qu’ils sont ceux qui manquent de ressources pour se défendre face aux violences subies et ainsi stopper la spirale des violences avant sa mise en place.”

Les violences se concentrent avant tout au collège (53 %), elles se déroulent “avant tout dans les lieux qui peuvent échapper à la surveillance des adultes”, comme la cour de récréation (94 %), les couloirs (83 %). Le harcèlement entre pairs en milieu scolaire est perçu comme n’étant “pas appréhendé à sa juste mesure par les pouvoirs publics” (chez 85 % des jeunes, 92 % des parents et 86 % des enseignants). Les parents sont 87 % à juger cette lutte prioritaire, sachant que ce qui les angoisse le plus en pensant à la rentrée scolaire de leur enfant est l’insécurité à l’école (31 %) ou une mauvaise intégration (25 %), devant le fait qu’il ait de mauvais enseignants (19 %) ou des mauvais résultats (18 %).

L’IFOP constate toutefois que l’évocation des situations de violence rencontrées “est une pratique courante chez les jeunes harcelés (84 %)”. Dans 90 % des cas révélés, les parents prennent contact avec l’établissement scolaire, leurs interlocuteurs étant majoritairement le directeur de l’établissement (47 %), le professeur principal (40 %) et le CPE (34 %).

De leur côté, les enseignants “sont nombreux à avoir dû gérer un cas de harcèlement entre élèves au cours de leur carrière (59 %)”, avec pour signes l’isolement d’un élève, le fait qu’il n’interagisse plus avec ses camarades (74 %) ou encore le fait qu’un élève s’efface et ne parle plus en classe (48 %), et dans une moindre mesure des résultats scolaires qui se détériorent (39 %) et des retards ou absences répétées (28 %).

Deux tiers des enseignants ne s’estiment pourtant pas suffisamment armés pour faire face à une situation de harcèlement entre élèves, surtout par manque de formation (52 %). D’ailleurs, “seuls 19% ont reçu une formation dédiée à la prévention et à la gestion des cas de harcèlement entre élèves et 61% estiment que les moyens humains ne sont pas suffisants pour agir dans l’établissement”, poursuit l’institut de sondage dans son analyse des résultats de l’enquête.

Dès lors, leurs réactions “prennent le plus souvent la forme d’une discussion pour reporter le problème à leur hiérarchie (69 %) ou discuter du problème avec d’autres enseignants (60 %), plutôt que la mise en place d’actions concrètes pour lutter contre” tandis que l’organisation de rendez-vous (28 % avec les parents, 22 % avec les élèves harceleurs), les sanctions à l’égard des élèves harceleurs (23 %) “sont des recours bien moins courants”. Au final, seulement 48 % des parents sont satisfaits la façon dont les choses sont traitées par les établissements, quand 37 % d’entre eux ne sont pas satisfaits du tout.

A noter que si “les résultats de l’étude montrent que le phénomène est perçu comme étant en augmentation - par les parents, les enseignants et les jeunes- précise l’IFOP, il n’est pas pour autant possible de conclure à un accroissement du nombre de cas d’élèves harcelés.”

La fausse annonce d'une union entre syndicats lycéens

D'après nos confrères de **France Info**, dans un article publié vendredi 3 novembre, plusieurs organisations syndicales lycéennes (Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), Voix Lycéenne (VL), Mouvement national lycéen (MNL), Union pirate lycéenne (UPL), AEB Lycées ou encore Communauté solidaire des terres de l'est) auraient fusionné pour former l'Union syndicale lycéenne, regroupant ainsi quelque 3 500 adhérents.



Sauf que, quelques heures plus tard, la FIDL dément ces informations "au service d'ambition personnelles", tout comme le Mouvement National lycéen qui fait savoir dans un communiqué de presse qu'il s'agirait avant tout d'une "campagne de communication" servant une "manoeuvre politique et bureaucratique" ourdie en partie par des personnes n'étant plus lycéennes. Ainsi son nom s'y retrouve malgré ses "oppositions formelles à rejoindre au niveau national et fédéral" le nouveau mouvement, qui compterait uniquement "d'anciens cadres de la FIDL et de la VL dont nous déplorons les pratiques antidémocratiques".

Bilan de 357 perturbations et contestations signalées lors de l'hommage aux enseignants assassinés (source ministère)



Un nouveau bilan établit à 357 minimum le nombre de perturbations et de contestations signalées durant les temps de recueillement dédiés à la mémoire des enseignants Dominique Bernard et de Samuel Paty, indique le ministère de l'Education nationale dans un communiqué publié mercredi 18 octobre.

A l'Assemblée Nationale, Gabriel Attal faisait état de 179 signalements d'incidents lors de la journée du 16 octobre, lesquels feront "l'objet d'une saisine systématique du procureur de la République et d'une procédure disciplinaire pour les élèves concernés." Est également prévue "une exclusion immédiate des élèves" qui sera "demandée aux chefs d'établissement, sans délai" concernant "les cas les plus graves qui s'apparentent à des menaces ou à de l'apologie du terrorisme".

Questionnaire sur le harcèlement / "des consignes inacceptables" (ID-FO)

ID-FO dénonce "des consignes inacceptables" de la part du ministère de l'Education nationale à propos du questionnaire sur le harcèlement qui sera distribué cette semaine aux élèves du CE2 à la terminale.



L'organisation syndicale des personnels de direction estime en effet que la démarche, destinée à évaluer le phénomène de harcèlement à l'échelle nationale, demande un temps de réflexion "pour son organisation" mais également pour "l'exploitation des réponses". Selon le syndicat, le ministère, "niant obstinément la réalité du terrain et multipliant les priorités, fait, comme toujours, reposer sur les personnels de direction la responsabilité de dispositifs dont la mise en place requiert du temps, des moyens et des personnels dont ils ne disposent pas", poursuit-il.

A noter que Gabriel Attal s'est rendu mardi 7 novembre dans un lycée parisien en amont de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire prévue jeudi 9 novembre. Il avait annoncé la veille sur le média "Brut" travailler avec le CNED à une plateforme disponible dès janvier 2024, contenant des modules de formation vidéo à la détection des situations de harcèlement et à la gestion des réseaux sociaux pour les parents. Dimanche 5 novembre, le ministre déclarait dans une interview sur TF1 avoir été lui-même victime de harcèlement au collège.

Au JO du 8 novembre 2023 : Harcèlement.

Le décret de création du traitement de données à caractère personnel "Enquête harcèlement" ([ici](#))

Au coeur du conflit israélo-palestinien

Désinformation, rôle de l'ONU et règles de la guerre



Alors que l'aide indispensable commence à entrer dans la bande de Gaza assiégée, la guerre des faits s'intensifie, avec les médias sociaux qui alimentent des récits contradictoires sur la situation qui prévaut sur le terrain.

Une désinformation préjudiciable sur le conflit en cours, à la suite des attaques du 7 octobre du Hamas contre Israël, continue de circuler en ligne, avec des conséquences potentiellement dangereuses. Alors que la mésinformation fait référence à la diffusion accidentelle de fausses informations, la désinformation peut être diffusée intentionnellement par des acteurs étatiques ou non étatiques, y compris pendant un conflit armé, afin d'influencer l'opinion publique ou politique. Elle peut avoir des conséquences sur tous les domaines allant du développement, à la paix, et, de la sécurité, à l'aide humanitaire.

Lutter contre la désinformation - Alors que le monde entier avait les yeux rivés le weekend dernier sur le passage de Rafah, en Égypte, à la frontière avec Gaza, les images de convois transportant une aide vitale ont inondé les médias sociaux. Il en a été de même pour la désinformation concernant le contenu des camions et la manière dont l'aide parvient à l'enclave palestinienne assiégée qui abrite 2,3 millions de personnes, dont 1,4 million sont déplacées en raison des hostilités en cours.

Pour lutter contre la désinformation et promouvoir ce que les Nations Unies appellent « l'intégrité de l'information », les agences de l'ONU interviennent. Elles fournissent des faits, corrigeant les fausses infos préjudiciables, en s'adressant aux médias et en continuant à rendre compte sur leurs plateformes numériques de ce qui se passe véritablement sur le terrain dans la bande de Gaza.

Blé gratuit - Des contenus circulant sur les réseaux sociaux ont affirmé à tort que les Nations Unies vendaient des sacs de blé à des prix exorbitants à Gaza. En réalité, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de fournir du pain aux personnes déplacées dans ses abris et a distribué gratuitement de la farine de blé pour alimenter la production dans environ 16 boulangeries.

« Pour soutenir les familles déplacées et résoudre le problème de la pénurie de pain, l'UNRWA fournit de la farine aux boulangeries locales afin qu'elles puissent distribuer du pain aux familles à un prix subventionné », explique un rapport de situation de l'agence UNRWA qui sert les réfugiés palestiniens depuis 1950 et qui est le principal fournisseur d'aide humanitaire des Nations Unies à Gaza.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a également livré des sacs de farine gratuits à environ 23 boulangeries desservant ses points de distribution dans l'enclave, a déclaré à ONU Info Alia Zaki, responsable de la communication du PAM.

L'aide humanitaire n'est jamais vendue - « Les Nations Unies ne demandent aucune rémunération à quelque stade que ce soit pour l'aide humanitaire », indique une alerte à la fraude publiée par l'ONU à la suite d'une escroquerie à la désinformation en Ukraine en 2022.

À Gaza, avant le conflit actuel, au moins 100 camions d'aide transfrontalière arrivaient chaque jour, selon les agences de l'ONU. Cette aide a permis de venir en aide à 60 % des habitants de Gaza qui avaient besoin d'assistance en raison du blocus imposé par l'Égypte et Israël en 2007, lorsque le Hamas a été élu au pouvoir. Depuis le 7 octobre, un total d'environ 74 camions d'aide sont entrés dans l'enclave, a déclaré vendredi Lynn Hastings, la Coordinatrice humanitaire pour le territoire palestinien occupé.

Stopper les fausses nouvelles - Des études montrent que les mensonges circulent beaucoup plus vite que les faits, a déclaré Melissa Fleming, la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies chargée de la communication globale, dans un récent article d'opinion. « Une fois de plus, le 'brouillard de la guerre' favorise la propagation de la haine et des mensonges en ligne, ce qui entraîne des erreurs dangereuses ayant des conséquences en temps réel dans le monde réel », a-t-elle écrit. « Les discours haineux, les fausses informations et la désinformation, déjà très répandus, inondent les réseaux sociaux, faussent les perceptions et risquent d'aggraver la violence ».

Comment l'ONU travaille dans les coulisses pendant les crises

Le rôle humanitaire est ce qui retient beaucoup l'attention du public alors que des accords sont conclus pour faire en sorte que l'aide parvienne aux civils et pour les protéger, notamment en essayant de garantir que le droit international humanitaire (souvent appelé les lois régissant la guerre et largement couvert par les Conventions de Genève) soit respecté.

Ce dont nous entendons moins parler, c'est du rôle politique, car il se joue souvent à l'abri des regards du public. La Charte des Nations Unies contient plusieurs dispositions qui créent un cadre pour la médiation et la résolution des conflits et donnent au Secrétaire général la possibilité d'utiliser ses bons offices pour négocier des accords dans le but, espérons-le, de réduire les tensions et de conduire à des mesures susceptibles d'aider à éviter la guerre.

Le rôle du Secrétaire général est couvert en termes très généraux par les articles 98 et 99 de la Charte des Nations Unies, tandis que le règlement pacifique des différends est décrit dans les chapitres VI et VII.

Une grande partie de cette diplomatie en coulisses n'est jamais révélée au grand jour, mais elle constitue un élément essentiel pour tenter de désamorcer les crises et donne souvent lieu à des spéculations sur la manière et la question de savoir si ces pouvoirs ont été exercés.

De toute évidence, l'ONU occupe une position mondiale unique pour négocier la paix. Depuis sa création en 1945, elle a négocié des cessez-le-feu, des accords de paix et l'établissement de couloirs humanitaires ou d'autres arrangements dans un contexte de violence, notamment l'Initiative de la mer Noire visant à autoriser les exportations commerciales de produits alimentaires et d'engrais depuis les principaux ports ukrainiens.

Voici ce qui se passe dans les coulisses depuis le début du conflit qui a éclaté le 7 octobre :

Attaques du Hamas : l'ONU appelle à la désescalade

Dans les heures qui ont suivi l'entrée des militants armés du Hamas en Israël, de hauts responsables de l'ONU ont contacté les acteurs clés et appelé les deux parties à désamorcer la crise, à faire preuve de retenue et à protéger les civils.



Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient basé à Jérusalem, Tor Wennesland, ont fermement condamné la violence, exprimant leurs graves inquiétudes concernant les civils, notamment l'enlèvement d'Israéliens et les frappes aériennes sur Gaza. D'autres hauts responsables de l'ONU et chefs d'agences ont fait écho à ces positions, ajoutant leurs points de vue sur le terrain.

« Les contacts avec l'Autorité palestinienne se poursuivent également sur le terrain », a déclaré la semaine dernière le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, aux journalistes au siège de l'ONU à New York. « Les contacts avec les autorités de facto doivent avoir lieu parce qu'elles sont les autorités de facto à Gaza. Pour nous, ce n'est pas une question de conditionnalité. Toutes ces choses doivent arriver ».

Etre en contact avec toutes les parties prenantes

S'adressant directement aux parties prenantes et aux acteurs clés, M. Wennesland est en contact étroit avec certains membres du Quatuor pour le Moyen-Orient. Composé de l'Union européenne, de la Russie, des États-Unis et de l'ONU, le groupe a été créé en 2002 pour faire avancer le processus de paix, en vue de parvenir à une solution à deux États qui permettrait à Israël et à la Palestine de coexister en paix.

La « priorité est désormais d'éviter de nouvelles pertes de vies civiles et de fournir une aide humanitaire indispensable à la bande [de Gaza] », a déclaré M. Wennesland dans un message sur les réseaux sociaux. « L'ONU reste activement impliquée pour faire avancer ces efforts ».

Le Coordonnateur spécial avait consulté les parties de la région et les acteurs clés bien avant que la situation actuelle n'éclate et fournit des mises à jour mensuelles au Conseil de sécurité de l'ONU. Le 27 septembre, il a mis en garde le Conseil contre une escalade de la violence dans un contexte d'expansion des colonies israéliennes et de tensions croissantes.

Peu après les attaques du Hamas contre Israël le 7 octobre, il a de nouveau contacté les parties ainsi que l'Égypte et le Liban voisins.

Négociateur des couloirs humanitaires

Outre la visite du chef de l'ONU en Égypte, diverses voies sont explorées pour tenter d'ouvrir un couloir humanitaire, ou un espace sûr, afin d'acheminer une aide vitale vers Gaza.

La semaine dernière, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a rencontré le Président égyptien.

En outre, M. Wennesland et le Commissaire général de l'Agence de secours des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA, se sont entretenus avec le ministre égyptien des Affaires étrangères Sameh Hassan Shoukry Selim lors d'une « réunion productive », a déclaré le Coordonnateur spécial de l'ONU. En vue de désamorcer la violence, M. Wennesland a également été « en contact étroit » avec des responsables de l'Union européenne (UE), du Qatar et des États-Unis.

10.000 soldats de la paix de l'ONU à l'oeuvre

L'ONU ne maintient aucune troupe de maintien de la paix en Israël ou dans le territoire palestinien occupé, mais ses plus de 10.000 soldats de maintien de la paix le long de régions frontalières d'Israël ont intensifié leur travail lorsque des tirs de roquettes et d'artillerie ont été signalés dans les environs cette semaine.

Comme toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU, les opérations au Liban, la FINUL, et en Syrie, la FNUOD, sont mandatées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Les deux missions sont chargées de surveiller les accords de cessez-le-feu respectifs entre Israël et ses deux voisins, depuis les patrouilles le long de la Ligne bleue (entre le Liban et Israël) jusqu'à la surveillance de zones telles que le mont Hermon sur le plateau contesté du Golan.

Alors que la violence s'intensifie le long de la frontière israélo-libanaise, la FINUL est en contact permanent avec les deux pays. Ayant pour mandat d'assurer la stabilité dans sa zone d'opérations et de protéger les civils, le personnel de la FINUL a le droit de se défendre et peut avoir un recours proportionné et progressif à la force dans certaines circonstances.

Cela implique de veiller à ce que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles ; résister aux tentatives visant à empêcher la FINUL de s'acquitter de ses tâches par la force ; protéger le personnel, les installations et l'équipement de l'ONU ; garantir la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires ; et protéger les civils soumis à une menace imminente de violence physique.

Les efforts des États membres de l'ONU

Entre-temps, les États membres de l'ONU ont pris des mesures collectives pour faire face à l'escalade de la situation. À la suite de la réunion d'urgence à huis clos du Conseil de sécurité de l'ONU du 8 octobre, l'organe composé de 15 membres a examiné cette semaine deux projets de résolution et continue de discuter de la question.

Le Conseil a le pouvoir d'appeler les pays à négocier la paix et peut même autoriser le recours à la force, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans certaines situations périlleuses. Si le Conseil ne parvient pas à agir dans le rôle qui lui a été confié de maintenir la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale des Nations Unies, représentant les 193 États membres, peut convoquer une session extraordinaire d'urgence, comme elle l'a fait en 2022, six jours après l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie.



Négociateur de la paix : le Secrétaire général de l'ONU

Jouant un rôle clé dans le ralliement de la communauté mondiale pour résoudre les conflits, le Secrétaire général de l'ONU, et ses envoyés s'engagent dans une diplomatie de navette, rencontrant les parties au conflit, ou les réunissant, pour négocier des solutions immédiates ou à plus long terme, notamment des cessez-le-feu et l'accès aux populations vulnérables.

Pendant les crises, le chef de l'ONU, avec le soutien du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix, assure un rôle dirigeant auprès des agences de l'ONU opérant sur le terrain en vue d'assurer une réponse rapide et efficace.

Lui et ses envoyés informent également régulièrement le public des derniers développements lors de points de presse en direct ou de déclarations publiées en ligne.

« Le Secrétaire général parlera à qui il veut », a déclaré le porte-parole de l'ONU, soulignant que le chef de l'ONU avait eu, au cours de la semaine dernière, une multitude de conversations, notamment avec les ambassadeurs d'Israël et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Russie, Royaume-Uni) et de hauts responsables du Qatar.

Cela a impliqué également de lancer un appel d'urgence à Israël pour qu'il suspende son ordre d'évacuation vers le sud de 1,1 million de Gazaouis. « Le Secrétaire général n'a pas arrêté de travailler sur ce sujet », a déclaré le porte-parole de l'ONU. « Nous exhortons toutes les parties et ceux qui ont une influence sur elles à mettre fin à cette tragédie ».



Qu'est-ce que le droit international humanitaire ?

Alors que les travailleurs humanitaires au service des populations civiles touchées par les conflits dépendent d'un ensemble de lois pour les protéger, certaines parties belligérantes violent ces accords mondiaux, qu'il s'agisse de cibler des hôpitaux et des écoles ou d'empêcher les travailleurs humanitaires d'atteindre les civils avec des biens et des services vitaux.

Mais en quoi consistent exactement les règles de la guerre et que se passe-t-il lorsqu'elles sont enfreintes ? Pour en savoir plus sur le droit international humanitaire, connu sous son acronyme anglais IHL, ONU Info s'est entretenu avec Eric Mongelard du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies. Voici ce qu'il faut retenir :

Les règles de la guerre

Le droit international humanitaire est aussi vieux que la guerre. Des passages de la Bible et du Coran aux codes de chevalerie de l'Europe médiévale, cet ensemble sans cesse croissant de règles d'engagement vise à limiter les effets d'un conflit sur les civils ou les non-combattants.

Ces lois représentent « les règles minimales pour préserver l'humanité dans certaines des pires situations connues de l'humanité », a déclaré M. Mongelard, notant que les règles de la guerre s'appliquent dès le début d'un conflit armé.

Les lois en vigueur aujourd'hui sont principalement basées sur les Conventions de Genève, dont la première précède la création des Nations Unies de près de 100 ans.

Que sont les Conventions de Genève ?

Après la déclaration de neutralité internationale « perpétuelle » de la Suisse en 1815, une guerre entre l'Autriche et la France en 1859 a incité Henri Dunant, un Suisse qui soignait les blessés sur les champs de bataille, à proposer ce qui est devenu le Comité international d'aide aux blessés. Ce groupe s'est transformé peu après en Comité international de la Croix-Rouge (CICR), puis en Première Convention de Genève, signée en 1864 par 16 nations européennes. Depuis lors, un nombre croissant de nations ont adopté d'autres conventions de Genève.

Plus de 180 États sont devenus parties aux conventions de 1949. Parmi eux, 150 États sont parties au protocole I, qui étend la protection des conventions de Genève et de La Haye aux personnes impliquées dans des guerres « d'auto-détermination », désormais redéfinies comme des conflits internationaux, et qui permet également la mise en place de commissions d'enquête en cas de violations présumées de la convention.

Plus de 145 États sont parties au protocole II, qui étend la protection des droits de l'homme aux personnes impliquées dans des conflits armés civils graves qui n'étaient pas couverts par les accords de 1949.

De nouvelles règles de guerre et de nouveaux protocoles aux conventions de Genève ont été élaborés à mesure que l'armement des champs de bataille et la guerre sont devenus plus sophistiqués et plus sinistres. Des traités internationaux ont également vu le jour pour interdire une série d'armes déclenchées par des conflits du XXe siècle, de l'utilisation du gaz moutarde dans les tranchées de la Première Guerre mondiale au largage aérien de napalm au Viêt Nam. Ces conventions contraignantes obligent également les signataires à respecter le droit humanitaire international.

Qui est protégé ?

Les hôpitaux, les écoles, les civils, les travailleurs humanitaires et les itinéraires sûrs pour acheminer l'aide d'urgence font partie des personnes et des lieux protégés par le droit international humanitaire. Un protocole aux conventions de Genève adopté en 1977 contient les « règles les plus importantes » en matière de protection des civils, a déclaré M. Mongelard. En général, les principes clés sont divisés en deux ensembles de règles, le premier étant centré sur le respect de la dignité et de la vie d'une personne et sur

le traitement humain. Cela inclut l'interdiction des exécutions sommaires et de la torture.

Le second s'applique à la distinction, à la proportionnalité et à la précaution et lie toutes les parties au conflit, a-t-il déclaré.

Les belligérants ne peuvent pas cibler les civils, doivent s'assurer que les opérations et les armes qu'ils choisissent d'utiliser minimisent ou évitent les pertes civiles et doivent avertir suffisamment tôt les populations civiles de l'imminence d'une attaque.

« L'évaluation de l'efficacité d'un corpus juridique est toujours un exercice difficile », explique M. Mongelard ajoutant que « Des preuves anecdotiques montrent que le droit international humanitaire est le plus souvent respecté ». Malgré l'existence de ces lois, 116 travailleurs humanitaires sont morts dans l'exercice de leurs fonctions dans certains des endroits les plus dangereux du monde en 2022.

Depuis le début de l'année, 62 travailleurs humanitaires ont déjà été tués, 84 blessés et 34 enlevés, selon les Nations Unies, qui ont cité des données provisoires fournies en août par l'organisation de recherche indépendante Humanitarian Outcomes. Depuis le 7 octobre, en l'espace de 13 jours, au moins 16 travailleurs de l'ONU ont été tués à Gaza.

Toutefois, selon M. Mongelard, sans le droit international humanitaire et les règles connexes, la situation sur les champs de bataille à travers le monde « serait bien pire ». « Les parties au conflit, lorsqu'elles sont confrontées à des allégations concernant, par exemple, des frappes contre des civils ou des infrastructures civiles, chercheront toujours soit à nier, soit à expliquer, renforçant ainsi le fait qu'elles reconnaissent l'importance de ces règles », a-t-il déclaré.

Mettre fin à l'impunité

« Les violations graves du droit international humanitaire sont des crimes de guerre », a-t-il poursuivi. En tant que tels, tous les États ont l'obligation de criminaliser ces comportements, d'enquêter et de poursuivre les auteurs.

Le droit international humanitaire peut également être violé en dehors d'une guerre proprement dite. Par ailleurs, les crimes contre l'humanité n'ont jamais fait l'objet d'un traité spécifique de droit international. Toutefois, le Statut de Rome constitue le dernier consensus de la communauté internationale sur ce qui relève de leur champ d'application. C'est également le traité qui offre la liste la plus complète d'actes spécifiques pouvant constituer le crime.

Lorsque des violations sont commises, des mécanismes ont été mis en place, qu'il s'agisse des tribunaux des Nations Unies pour le Cambodge, le Rwanda et l'ex-Yougoslavie ou d'efforts nationaux, comme cela a été le cas en 2020 en République démocratique du Congo, lorsqu'un tribunal militaire a traduit un criminel de guerre en justice.

La Cour pénale internationale (CPI), basée à La Haye et créée en 2002 par le Statut de Rome, est également compétente pour juger les allégations de violations du droit international humanitaire.

Une salle d'audience mondiale

Première cour pénale mondiale permanente créée pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, la CPI est une organisation internationale indépendante qui ne fait pas partie du système des Nations Unies.

Mais les Nations Unies ont un lien direct avec elle. Le Procureur de la CPI peut ouvrir des affaires ou des enquêtes renvoyées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, par les États parties au statut de Rome ou sur la base d'informations provenant de sources fiables.

Bien que les 193 États membres des Nations Unies ne reconnaissent pas tous la CPI, la Cour peut ouvrir des enquêtes et des affaires liées à des allégations provenant de n'importe où dans le monde. Des affaires ont été entendues et des décisions ont été rendues sur toute une série de violations, allant de l'utilisation du viol comme arme de guerre à l'enrôlement d'enfants comme combattants.

Le tribunal enquête actuellement sur 17 affaires. Une partie de son travail consiste à délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir commis des violations. Il s'agit notamment d'un mandat en cours contre le Président russe Vladimir Poutine, lié à l'invasion de grande ampleur de l'Ukraine par son pays.

Tout le monde peut contribuer

Si le droit international humanitaire régit les parties belligérantes d'un conflit, le grand public a un rôle important à jouer, a souligné M. Mongelard. Il a averti que la déshumanisation d'un groupe de personnes peut envoyer un message aux forces armées à proximité, selon lequel « certaines violations sont acceptables ».

« Il est important d'éviter de déshumaniser l'autre ou l'ennemi, d'éviter les discours de haine et d'incitation à la violence. C'est là que le grand public peut apporter sa contribution », a-t-il dit.



En ce qui concerne les organisations internationales, peu après l'éclatement du conflit entre Israël et Gaza le 7 octobre, la CPI a ouvert une enquête en cours, en mettant en place un lien permettant de soumettre des allégations de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de génocide et d'agression - qui violent le droit international humanitaire.

Le Coordinateur des secours d'urgence de l'ONU, Martin Griffiths, a rappelé au Conseil de sécurité de l'ONU les obligations des parties belligérantes concernant la crise entre Israël et Gaza : « Il existe des règles simples de la guerre », ajoutant que « les parties à un conflit armé doivent protéger les civils ».

Dans le même ordre d'idées, le Directeur régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la Méditerranée orientale, Ahmed Al Mandhari, s'est entretenu avec ONU Info à la suite de l'attaque contre un hôpital de Gaza.

L'OMS appelle toutes les parties au conflit à adhérer au droit international humanitaire et à protéger les civils, ainsi que les professionnels de la santé qui sont sur le terrain et les ambulances.



COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

PIX ÉTEND SON CHAMP DE COMPÉTENCES, DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF, DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET À L'ÉTRANGER

Des évaluations et des formations PIX dès le CM1 ? Benjamin Marteau, directeur de ce service public et Sophie Puig de Fabregas, directrice des contenus pédagogiques et de l'enseignement scolaire de Pix, y travaillent, en lien avec le Ministère de l'éducation nationale. Ils répondent aux questions de notre partenaire ToutEdu.

ToutEdu. Quelle est l'actualité de Pix ?

Pix. Notre mission est de proposer des outils pour que tout un chacun puisse évaluer, développer et certifier ses compétences numériques tout au long de sa vie. Au total, après six ans d'existence, nous avons chaque année quelque 10 % de la population française qui passe par notre plateforme, dont plus de 500 000 demandeurs d'emploi et environ 4,5 millions d'élèves, de la 5ème à la seconde année de BTS ou de CPGE. Chaque année, nous certifions les compétences de 1,6 million d'élèves de 3ème, de terminale ou de lycéens à bac+2 pour lesquels c'est obligatoire.



Cette année, nous lançons, à la demande du ministère de l'éducation nationale, des nouveautés, principalement orientées vers les plus jeunes. On sait qu'ils sont exposés très tôt au numérique et qu'il devient urgent d'en prévenir les risques. **Nous avons mis ainsi à disposition des collèges qui le souhaitent des parcours Pix dédiés aux élèves de 6ème, avec une attestation en fin d'année, avant que cela ne devienne pour ce niveau une obligation, l'année prochaine.** Nous travaillons également, comme demandé lors des Etats Généraux du numérique pour l'éducation, sur une adaptation de Pix aux niveaux CM1 et CM2 avec un premier module axé sur **la prévention du cyberharcèlement** qui sera disponible à la rentrée 2024 après avoir été testé dans les **Territoires numériques éducatifs**.



Au-delà des plus jeunes, il semblait également essentiel de veiller à embarquer toute la communauté éducative dans la montée en compétences numériques, et notamment les adultes. A la fois pour eux-mêmes, mais aussi parce qu'ils doivent se sentir suffisamment en maîtrise pour accompagner les enfants. C'est tout le sens du programme **Pix+édu, destiné aux enseignants, ou encore de Pix Parents, qui sera lancé prochainement.**

ToutEdu. Sans anticiper sur les travaux de l'observatoire, comment voyez-vous évoluer les compétences numériques de la population ? Le discours est toujours le même, pour dénoncer "l'illettrisme numérique" dont la propagation des "fake news" serait le symptôme.

Pix. Le discours est globalement le même, la réalité évolue. Une première analyse est que le niveau de compétences s'améliore progressivement ... mais que les besoins grandissent encore plus vite ! Vous parlez des "fake news", on n'en parlait pas ou très peu il y a de cela cinq ans. Les questions posées par le surgissement de l' "intelligence artificielle générative" s'imposent dans le débat public et dans les professions. La société est aujourd'hui saisie par un sentiment d'urgence et d'importance des compétences associées au numérique. On est, de plus, sortis du discours sur les jeunes qui s'auto-formeraient et seraient des "digital natives", spontanément omni-compétents sur les matières numériques. C'est notamment cela qui fait que la proportion de ceux qui se disent "à l'aise avec le numérique" ne progresse pas. L'effort de formation aux compétences numériques est donc malheureusement loin d'être derrière nous. Mais, attention, il ne s'agit pas toujours d' "illettrisme numérique" : dans ce monde qui n'a de cesse d'évoluer, chacun, à tous les niveaux de la société et de l'économie, peut être victime, à un moment de sa vie, d'une forme de "décrochage numérique" - parce que l'on a raté par exemple l'étape du cloud collaboratif, du RGPD ou encore de l'IA - et ce alors même qu'il ou elle était en maîtrise jusqu'à présent.

ToutEdu. Les besoins évoluent. Qu'en est-il de votre outil ?

Pix. Pix a été conçu dès le départ pour s'adapter en fonction des retours d'expérience et des évolutions du numérique, et nous y ajoutons régulièrement des micro-modules en tant que de besoin. Il s'agit toutefois aujourd'hui d'aller plus loin que d'évaluer et certifier, pour proposer de véritables contenus utiles au développement des compétences. Nous voulons le faire dans le respect de ce que nous appelons en interne "l'esprit Pix" - à savoir une approche pédagogique personnalisée, ludique, par le faire, qui surprend parfois l'utilisateur pour mieux lui donner envie d'apprendre. Des premiers tests ont lieu en ce moment même et les utilisateurs de la plateforme commenceront à les voir arriver en ligne courant 2024.

ToutEdu. Quels sont les enseignants qui utilisent Pix ? Et comment ?

Pix. La situation peut différer d'un établissement à l'autre mais globalement nous constatons que des enseignants de toutes les disciplines s'en emparent. Il y a probablement une légère surreprésentation de professeurs de mathématiques et de technologie au collège, mais Pix est également très utilisé par les professeurs documentalistes, dans le cadre de l'EMI (Education aux médias et à l'information), ou encore par les professeurs d'histoire-géographie, des professeurs de français, etc. Les professeurs principaux ont aussi souvent un rôle important dans la mise en oeuvre du dispositif. Entre septembre et novembre, les établissements scolaires lancent des parcours de rentrée pour chaque niveau d'enseignement. C'est l'occasion d'un premier diagnostic (points forts et points à travailler) qui va permettre aux enseignants d'engager des actions de remédiation. Ensuite, ils peuvent s'appuyer sur des parcours dédiés à leur discipline ou des parcours transversaux et thématiques, par exemple sur la cybersécurité.

ToutEdu. Encore faut-il qu'ils soient formés !

Pix. C'est pourquoi nous travaillons depuis deux ans au dispositif Pix+Edu, articulant diagnostic, formation et valorisation. Il doit permettre à chaque enseignant sur la base d'un diagnostic fin de ses besoins individuels, d'accéder à des parcours d'auto-formation et d'entraînement en ligne, mais aussi à des formations en présentiel dans les ateliers Canopé ou dans le cadre des EAFC (écoles académiques de formation continue), pour accompagner la montée en compétences. Depuis le mois d'octobre, les 850 000 enseignants et personnels d'éducation de l'enseignement public peuvent s'engager dans un premier parcours d'autopositionnement pour découvrir le dispositif. Ce programme pix+édu bénéficie également aux étudiants en formation initiale et aux stagiaires, en partenariat avec les Inspé.

ToutEdu. Et vous allez au-delà des frontières ?

Pix. Nous sommes en discussion avec plusieurs systèmes éducatifs, et nous avons déjà des partenariats signés notamment avec la Fédération Wallonie Bruxelles (Belgique francophone). Nos outils d'évaluation, de développement de compétences et de certification sont utilisés, à différents degrés et dans différents contextes, dans une vingtaine de pays, par exemple par la métropole de Barcelone pour ses agents ou dans le cadre de partenariats soutenus par l'Unesco... C'est essentiel pour la valeur de long terme de la certification Pix dont bénéficient les élèves et les étudiants !

PIX EDU pour les enseignants



Pour “faire mieux à la sortie du bac pro”, un des axes développé par le gouvernement dans sa réforme de la voie professionnelle, Carole Grandjean est venue présenter la “spécialisation professionnelle” à quelque deux cents invités, mercredi 18 octobre à la Maison de la Chimie à Paris.

Pour la ministre déléguée chargée de l’Enseignement et de la Formation professionnels, il s’agit donc de faire valoir le bac+1, solution qui répond selon elle à un double objectif : [favoriser l’insertion professionnelle et aider au recrutement des entreprises, là où les métiers sont en tension, là où la France souhaite construire sa réindustrialisation, et là où s’opèrent des transformations \(numérique, écologie..\) du travail.](#)

Un bac pro abondé d’une année supplémentaire qui s’apparente finalement à un bac en 4 ans, comme il existait auparavant, sachant que pour Carole Grandjean il vise des lycéens “jeunes, très jeunes” (deux ans de moins qu’il y a dix ans), dont la “spécialisation professionnelle est parfois incomplète”, d’autant que “les exigences économiques évoluent en permanence” et que “beaucoup de tâches se complexifient”, nécessitant une “montée en compétence”. L’idée est donc de mettre en avant des formations certifiantes, via des dispositifs comme les certificats de qualification professionnels, les titres professionnels proposés par le ministère du travail, des diplômes d’Etat dans les domaines du sport (BPJEPS) ou de la santé (aide-soignant), ou encore la mention complémentaire. Cette dernière, qui concerne actuellement 4 000 élèves, va ainsi être “massivement proposée” et renommée “certificat de spécialisation” (Carole Grandjean annonçait en juin au Sénat 20 000 places supplémentaires d’ici à 2026 concernant les formations complémentaires d’initiative locale, FCIL, voir [ToutEduc ici](#)).

Pour appuyer la commande, **le ministère a demandé au Cereq d’étudier l’insertion des lycéens professionnels**, lequel a reconstitué à partir de l’enquête Génération les parcours de 213 500 jeunes.

Thomas Couppié, un des auteurs de l’étude, explique l’importance de lutter contre le décrochage, d’autant que plus il est précoce, plus le taux d’emploi 3 ans après sera faible : 28 % des jeunes sont en emploi s’il est intervenu en 2nde professionnelle, 44 % en 1^{ère} pro et 57 % en terminale professionnelle. A l’inverse, le taux d’emploi est de 70 % pour les sortants avec un bac pro.

Mieux, l’étude du Cereq indique que les jeunes qui ont complété leur bac pro par un autre diplôme professionnel (mais seuls 28 % le valideraient, ndlr) “en tirent un bénéfice très net en matière d’insertion” que ce soit en termes de parcours dominé par l’emploi, de salaire mensuel ou encore de qualité d’emploi (CDI).

Une certification complémentaire, donc à bac pro+1, qui serait même “presque aussi gratifiante” que celles des élèves passés par l’enseignement supérieur (taux d’emploi de 83 % en bac+2 vs 80 % en bac +1).

Ainsi, comme de nombreuses études l’ont montré, il s’avère que le niveau de diplôme joue un rôle majeur sur l’insertion dans le monde du travail. Mais alors pourquoi justement ne pas continuer et viser un diplôme de l’enseignement supérieur ? Pour Thomas Couppié, le pari s’avère à la fois “risqué” et “sous optimal” car d’un côté, seul 16 % des bacheliers professionnels ont validé un diplôme de l’enseignement supérieur (un BTS pour la majorité), tandis que ceux qui échouent ne seront que 66 % en emploi trois ans après leur sortie d’étude (et 62 % en CDI), contre 80 % avec un bac+1. En revanche, le pari sera “très rémunérateur pour ceux qui réussissent” (en termes de qualité, de statut, de qualification des emplois obtenus).

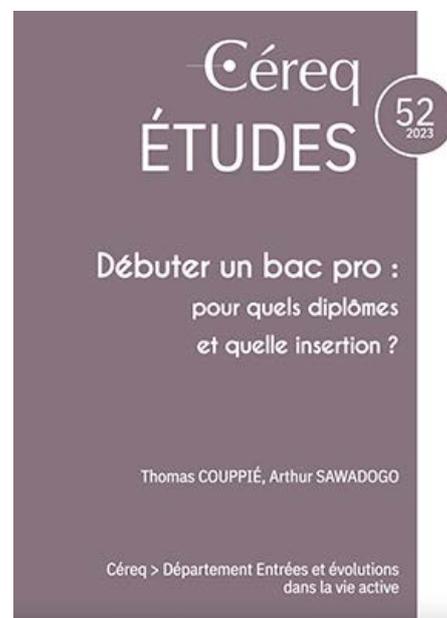
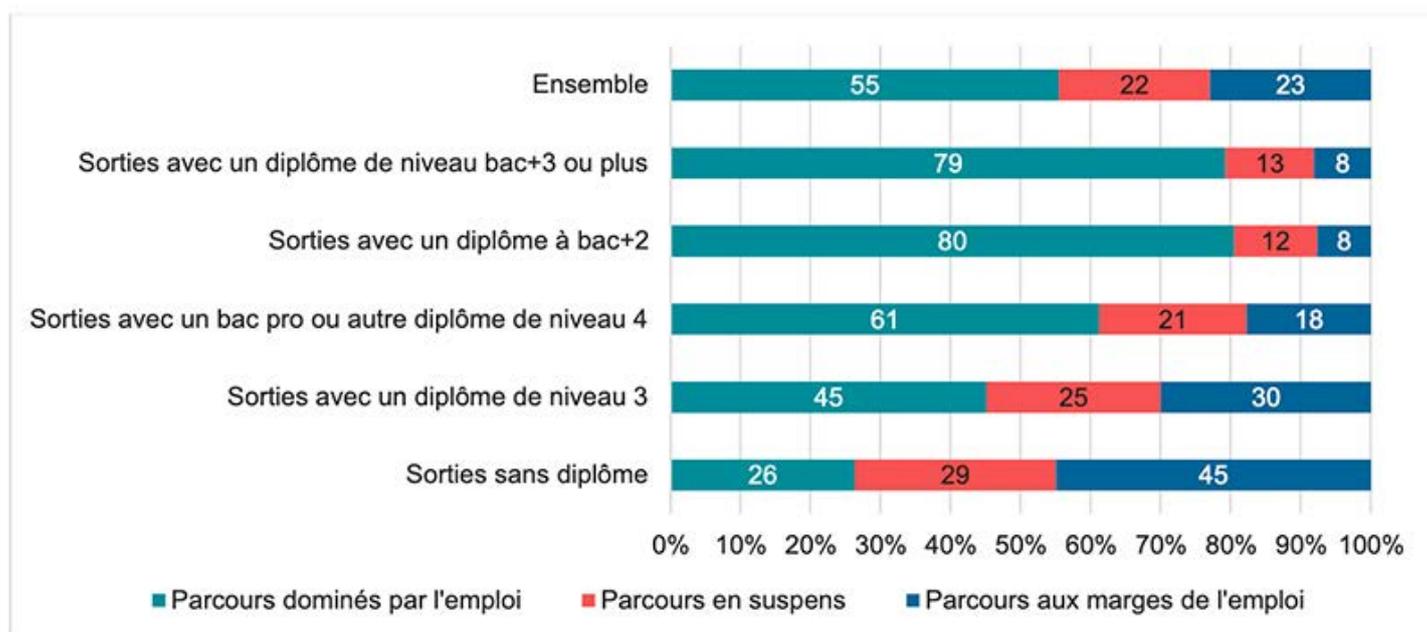


Figure 1 • Trajectoire professionnelle durant les trois premières années de vie active



Source : enquête Génération 2017 à 3 ans (Céreq).

Champ : ensemble des jeunes ayant entamé un cursus de bac pro (lycée pro).

“Pour les bacs + 1, c’est à vous de jouer” a dès lors déclaré Carole Grandjean à l’attention des chefs d’entreprises. Afin de favoriser la coopération entre ces dernières et le lycée professionnel, un “livret” mettant en lumière huit pistes concrètes de partenariat autour de la formation des enseignants, du bureau des entreprises, des professeurs associés... a ainsi été délivré aux participants, le but étant qu’ils “exprime(nt) leurs intentions de recrutement”, “propose(nt) l’ouverture de spécialités nouvelles”, ou encore “contribue(nt) à l’accélération de la transformation de la carte des formations”.

Tableau 3 • Cartographie des jeunes ayant entamé un cursus de bac pro selon le plus haut niveau de diplôme atteint

Plus haut diplôme atteint à la fin des études pour les jeunes engagés dans un cursus de bac pro (LP ou alternance) à un moment de leur parcours	Jeunes ayant entamé un cursus de bac pro par la voie scolaire		Jeunes ayant entamé un cursus de bac pro par alternance		Jeunes ayant entamé un cursus de bac pro (LP ou alternance)	
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part
Sorties sans diplôme	36 300	19,2 %	3 300	13,7 %	39 600	18,5 %
Sorties avec un diplôme de niveau 3	25 300	13,3 %	4 100	17,0 %	29 400	13,8 %
Sorties avec un bac pro ou autre diplôme de niveau 4	96 900	51,2 %	12 800	53,3 %	109 700	51,4 %
Sorties avec un diplôme à bac+2	20 500	10,8 %	3 100	12,7 %	23 600	11,1 %
Sorties avec un diplôme à bac+3 ou plus	10 400	5,5 %	800	3,3 %	11 200	5,2 %
Ensemble – passés par un cursus de bac pro	189 400	100 %	24 100	100 %	213 500	100 %

Source : enquête Génération 2017 à 3 ans (Céreq).

Champ : ensemble des jeunes ayant entamé un cursus de bac pro par la voie scolaire ou par alternance.

L’évènement a ensuite été l’occasion de discuter entre interlocuteurs de l’Education nationale, de branches professionnelles, de fédérations ou d’entreprises. Ces différents acteurs ont souligné l’importance de la concertation, entre autres dans la mise en place par les professionnels des référentiels (certains comportant désormais les “savoir-être”).

Des référentiels qui se mettent en place de plus en plus rapidement, d’autant que les besoins en recrutement en “compétences intermédiaires” sont très importants dans les secteurs d’activité représentés ce jour-là, nucléaire, automobile ou encore pompes à chaleur. D’où l’importance de l’attractivité de ces métiers, de leur valorisation, et donc de “susciter des vocations pour aller sur ce type de diplôme”.

L'Insee a publié lundi 16 octobre les données concernant l'apprentissage pour l'année 2022.

La barre du million d'apprentis, objectif fixé par Emmanuel Macron à l'horizon 2027, semble se rapprocher avec 953 590 jeunes en apprentissage comptabilisés à la rentrée scolaire dernière soit quelque 120 000 de plus qu'un an auparavant.

Mais 6 jeunes sur 10 sont apprentis dans l'enseignement supérieur, qui absorbe presque la totalité de l'augmentation susmentionnée : plus de 96 000 étudiants supplémentaires entre 2021 et 2022 (dont +22 000 en STS).

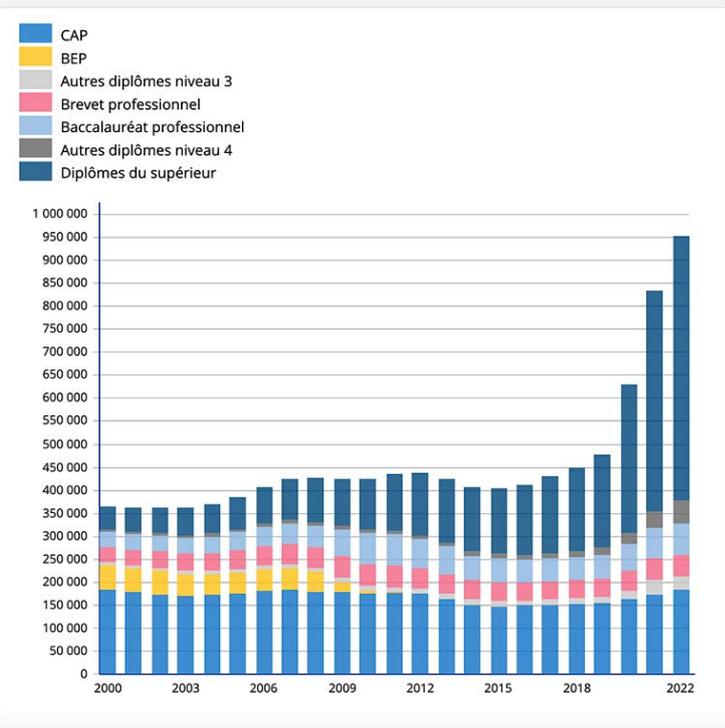
Pour ce qui est de l'enseignement scolaire, le CAP en apprentissage, avec 184 024 inscrits, connaît une progression de 10 341 élèves, et le Bac professionnel de 4 789 élèves (69 599 inscrits au total).

L'institut national de la statistique publie également les données "provisoires" sur les proportions de bacheliers dans une génération selon la filière et le sexe.

En 2022, 79,6 % d'une génération est bachelier. ère, contre 83 % en 2021. Cette proportion atteint 84,6 % chez les femmes, et 74,9 % chez les hommes.

C'est le cas de 43,4 % d'une génération au bac général, 15,7 % au Bac techno et 20,5 % au Bac professionnel.

Effectifs d'apprentis en fonction du diplôme préparé



Proportion de bacheliers dans une génération selon la filière et le sexe en 2022

en %

Sexe	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Ensemble
Femmes	50,5	16,3	17,8	84,6
Hommes	36,7	15,1	23,1	74,9
Ensemble	43,4	15,7	20,5	79,6

Note : données provisoires.

Lecture : en 2022, 79,6 % d'une génération est bachelière.

Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

Sources : Depp ; Insee ; Ministère en charge de l'agriculture.



Afin de “sécuriser et limiter les ruptures de parcours” chez les jeunes, les ministres Olivier Dussopt et Carole Grandjean ont “réactivé un service individualisé d’accompagnement pour trouver son CFA, son employeur, ou tout simplement sa voie à l’école ou dans l’emploi dans chaque région”.

Pour cela est prévu un “renforcement des missions des cellules interministérielles dédiées à l’accompagnement des jeunes vers l’apprentissage”, matérialisé par une instruction donnée aux préfets de Régions.

Depuis leur création en 2021, ces cellules se voient confier trois missions :

- Identifier les places en CFA - participer au recensement et à la mise en visibilité des offres d’emploi en apprentissage dans leur territoire,
- Aider à l’inscription en formation par apprentissage pour tous les jeunes qui en font la demande et les accompagner dans la recherche d’un employeur,
- Renforcer l’orientation des jeunes les plus fragiles et éloignés de l’emploi vers le dispositif Prépaapprentissage.

Les 13 cellules, qui appuient ou complètent l’obligation d’accompagnement des CFA, permettent, “via un interlocuteur dédié, de rapprocher les jeunes des employeurs”, poursuit le document, en réunissant l’ensemble des acteurs de l’éducation, de l’emploi et de la formation (Carif-Oref, OPCO, service public local de l’emploi, Conseil régional, partenaires sociaux, ministères..) “afin d’offrir un service individualisé et de trouver, pour chaque jeune en difficulté, une solution concrète dans l’apprentissage, la formation professionnelle, la voie scolaire ou l’emploi”.

La Bonne Alternance.

Un réseau qui “renforce les opportunités de trouver une solution pour les jeunes qui les sollicitent”, tout comme certains “outils dédiés à la mise en relation des jeunes et des employeurs” tels que le site internet (sorte de moteur de recherche, ndlr)

D’ailleurs, le gouvernement dit justement avoir adressé en septembre 2023 un mail individualisé à 25 000 jeunes en recherche de contrat d’apprentissage via ce service “pour mettre en visibilité les offres d’emplois correspondant à leurs vœux d’orientation sur Affelnet et Parcoursup dans leur région”, une campagne reconduite nationalement en octobre et novembre.

Sont également disponibles en ligne pour les jeunes un annuaire et un formulaire de prises de contact des différentes cellules régionales.



"Les élèves de classe de seconde générale et technologique (...) accomplissent (...) une séquence d'observation d'une durée de deux semaines pendant le mois de juin", sauf si leur formation prévoit déjà "un stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel" (ce qui est le cas pour la série "hôtellerie et restauration", ndlr), s'ils participent à un séjour de cohésion ou accomplissent une mission d'intérêt général dans le cadre du (service national universel) ou s'ils effectuent pendant le mois de juin une période de mobilité scolaire européenne et internationale.



C'est ce que prévoit un projet de décret, que nous nous procuré, "modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements dispensés dans les lycées".

Voici le texte du projet de décret

Article 1er : L'article D333-2 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé : En classe de seconde générale et technologique, les élèves accomplissent une séquence d'observation, telle que prévue aux articles D331-1 et suivants du code de l'éducation. Les modalités de mise en oeuvre sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

Article 2 : Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le projet d'arrêté prévoit notamment que (article 2 qui crée un article 7 à l'arrêté du 16 juillet 2018 qui est donc modifié par l'adjonction de cet article) : "Les élèves de classe de seconde générale et technologique dont la formation ne comprend pas de stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel accomplissent, conformément au dernier alinéa de l'article D333-2 du code de l'éducation, **une séquence d'observation d'une durée de deux semaines pendant le mois de juin.**

"A leur demande, et après accord du chef d'établissement, les élèves (...) peuvent choisir de compléter ou remplacer la séquence d'observation par le séjour de cohésion ou la mission d'intérêt général, s'ils ont déjà effectué le séjour de cohésion, du service national universel prévu à l'article R113-1 du code du service national.

"Les élèves mentionnés au premier alinéa sont dispensés d'accomplir une séquence d'observation s'ils effectuent pendant le mois de juin une période de mobilité scolaire européenne et internationale, telle que prévue à l'article D331-68 du code de l'éducation, d'une durée minimale de deux semaines au titre de la classe de seconde, ou d'une durée minimale de quatre semaines au titre de la classe de première et pouvant donner droit à une mention sur le diplôme du baccalauréat dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 août 2022 relatif aux conditions de reconnaissance de la mobilité scolaire européenne et internationale des élèves de lycée d'enseignement général et technologique et au contrat d'études au lycée d'enseignement général et technologique.

"En complément des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel, les élèves qui le souhaitent peuvent, après accord du chef d'établissement, bénéficier des dispositions de l'article 7 du présent arrêté" (les élèves de la série Hôtellerie restauration peuvent demander à bénéficier de cette séquence d'observation, ndlr).

Un projet de décret que nous nous sommes procuré prévoit de **créer des mentions "assez bien", "bien" et "très bien"** pour le **CAP, le brevet professionnel et la mention complémentaire**, cette dernière changeant d'intitulé pour devenir "certificat de spécialisation".

Il crée la mention "très bien avec félicitations du jury" pour le **baccalauréat professionnel**.

Le texte introduit "une condition restrictive de présentation à l'examen du CAP" pour les candidats majeurs dits "libres" ou "individuels", donc n'ayant pas suivi de formation.

Le projet de décret actualise les références aux **niveaux des certifications professionnelles**. Le niveau V (CAP) devient le niveau 3, le niveau IV (baccalauréat) reste le niveau 4, le niveau III (BTS et "un des meilleurs ouvriers de France") devient le niveau 5.

C'est ce que prévoit le 1er article : "Au 2° de l'article D. 313-59 du code de l'éducation, les mots : 'au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation' sont remplacés par les mots : 'au niveau 3 ou 4 du cadre national des certifications professionnelles'."

L'article 2 modifie notamment l'article D. 337-7 du code de l'éducation qui restreint les possibilités pour les mineurs de **se présenter au CAP**, mais qui prévoit que, jusqu'à présent, "les candidats majeurs ne justifiant pas avoir suivi une formation" pouvaient se présenter.

Ceux-ci continueront de pouvoir se présenter si "l'arrêté de spécialité" ne pose pas de condition de formation. Sinon, ils devront justifier "d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines, lorsque l'arrêté définissant la spécialité impose cette condition".

Cet article prévoit également que le **baccalauréat professionnel** est délivré avec la mention "très bien, avec les félicitations du jury, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 18".

Le **brevet professionnel** sera "enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles", il est délivré avec mentions assez bien, bien et très bien quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12, 14 ou 16.



LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

FOCUS ILE-DE-FRANCE - CENTRE VAL DE LOIRE



La Marine Nationale était présente le 8 et 9 octobre 2023 au Salon Grandes Ecoles à Porte de Versailles.

Une bonne opportunité pour découvrir notre institution et ses différentes voies d'accès professionnelles !

Le 12 octobre a été un grand jour pour nos matelots qui ont signé leur nouveau contrat ! Après 8 mois passés au Centre de Commandant Millé (78) à se former physiquement et à mûrir leur projet professionnel au sein de la Marine nationale, ils s'orientent vers différents parcours à la fois en tant que fusilier marin et marin pompier à l'Ecole de Maistrance !

Le week end du 13 et 14 octobre a été chargé avec le présence de nos marins :

- Au Salon Your Future dans un cadre unique, le Stade Roland-Garros !

- Au Figaro Etudiant Post-Bac à l'espace Champerret de Paris avec une conférence dédiée aux métiers de la Défense et de la Sécurité.



NOS PROCHAINS EVENEMENTS... en Ile de France

- ⇒ Conférence au Lycée Villon (Paris 14e) le lundi 06 novembre
- ⇒ Match de rugby au Stade Jean Bouin le samedi 11 novembre
- ⇒ Intervention à la Grange Dîmière – Théâtre de Fresnes mardi 14/11
- ⇒ Match gala équipe de France militaire d'Handball à Suresnes 15/11
- ⇒ Salon aventure des métiers dans le cadre du Salon européen de l'Education - SEED L'étudiant le vendredi, samedi et dimanche 17,18 et 19/11
- ⇒ Participation aux "Matinées de l'orientation" sur la thématique : Défense et Protection, Ville du Plessis Robinson, samedi 25 novembre
- ⇒ Grand forum d'EPIN le samedi 25
- ⇒ Forum innovation Défense (FID) également le samedi

... en Centre-Val de Loire

- ⇒ UFR Sciences et Techniques de l'université d'Orléans vendredi 17/11
- ⇒ Salon Studyrama Grandes Ecoles d'Orléans le vendredi 17 novembre
- ⇒ 07/11/23 : Présentation des métiers du numérique : AFFP de Tours (37)
- ⇒ 10/11/23 : Nuit de l'orientation – Châteauroux (36)
- ⇒ 10-11/23 : 5ème anniversaire du parrainage SNLE Le Terrible – Vendôme
- ⇒ 16/11/23 : Forum Polytech – Tours (37) et Stage emploi à Tours (37)
- ⇒ 17/11/23 : Village Entreprises – Chabris (36)
- ⇒ 22/11/23 : Forum au lycée Descartes – Tours (37)
- ⇒ 25/11/23 : Forum des Ecoles d'ingénieurs – IUT de Blois (41) 30/11/23 :

Nuit de l'orientation - Tours (37)

- ⇒ 30/11/23 : Projection 3E – Tours (37)



LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

FOCUS OUTRE-MER

12 jeunes calédoniens (8 filles et 4 garçons), ont répondu à l'appel du large et se sont engagés dans la Marine nationale.

Ils ont solennellement signé leur acte d'engagement le 16 octobre 2023 en présence de Monsieur Téophile De Lassus représentant du haut-commissaire, du général Yann Latil, commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie et du capitaine de vaisseau Guillaume Montanié, commandant la base navale de Nouméa.

Durant six semaines, ils suivront le cours de formation initiale équipage, au travers de modules de formations adaptés, et pourront appréhender le métier de militaire, de marin mais aussi de pompier et découvrir le sens de l'engagement en s'imprégnant des grandes valeurs traditionnelles de la Marine nationale :

Honneur – Valeur – Patrie – Discipline

Encadrées par des réservistes expérimentés, ces nouvelles recrues mettent la Nouvelle-Calédonie à l'honneur.

Leur sens de l'engagement a été souligné par le commandant supérieur de la zone qui les a félicités d'avoir « osé sortir de leur zone de confort pour s'aguerrir en ces temps incertains ».

A partir du 24 novembre, ces 12 futurs matelots seront aguerris de leur formation et prêts à rallier leur toute première affectation.



LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

FOCUS ILE DE FRANCE

CONTROLEUR AERIEN H/F



En tant que contrôleur aérien, vous êtes chargé de la circulation aérienne : depuis la tour de contrôle ou le central opérations, vous analysez l'environnement de vol et assurez ainsi la sécurité des pilotes et du déroulement des différentes phases de vol. Le métier de contrôleur aérien est accessible dès le niveau bac après une formation complète et rémunérée à l'École de maistrance.

En tant que contrôleur aérien, vous pouvez évoluer en mer, à bord du porte-avions et des porte-hélicoptères amphibie (PHA) de la Marine, ou à terre, sur une base de l'aéronautique navale ou en centre de contrôle.

Votre mission principale est d'assurer la sécurité des pilotes quand ils sont en vol : identification, suivi et guidage des avions ou hélicoptères sont votre quotidien afin d'assurer la fluidité de la circulation aérienne. En contact permanent avec les pilotes, vous leur fournissez les informations utiles (conditions météo, plans de vols, trafic environnant) et contrôlez par tout temps les phases de décollage et d'atterrissage.

LIEN :

<https://www.lamarinerecrite.fr/rejoignez-l-equipage/offres-d-emploi/controleur-aerien-h/f>

TECHNICIEN COMPTABILITÉ ET LOGISTIQUE H/F



Les officiers marins (sous-officiers) constituent l'ossature de la marine et garantissent au quotidien l'efficacité opérationnelle de toutes les unités. Placés entre les officiers et les quartiers-maîtres et les matelots, ils peuvent exercer leurs compétences dans une trentaine de spécialités : opérations navales, maintenance technique, soutien administratif...

Affecté à bord des bâtiments de la Marine (porte-avions, frégates...) ou à terre, vous êtes responsable des finances et du suivi du matériel. Vous tenez à jour la documentation relative aux budgets et aux dépenses. Vous gérez les stocks de matériel et de fournitures. A ce titre, vous pouvez être amené à participer aux processus d'achats publics.

A terre, vous pouvez travailler au sein de services tels que la trésorerie, le bureau matériel, les plateformes d'achat ou encore les magasins de la Défense.

LIEN :

<https://www.lamarinerecrite.fr/rejoignez-l-equipage/offres-d-emploi/technicien-comptabilite-etlogistique-h/f>

STATUT

Poste sous statut militaire

CONDITIONS NECESSAIRES POUR POSTULER A NOS OFFRES :

- Etre de nationalité française ;
- Avoir entre 17 et 30 ans ;
- Niveau d'étude : baccalauréat valide ;
- Etre physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager et avoir accompli sa Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

DES AVANTAGES :

- Une rémunération dès le début de contrat avec 45 jours de congés par an et de nombreuses primes possible ;
- Nourri, logé gratuitement et mise à disposition de billets de trains préférentiels ;
- Des stages de perfectionnement accessibles et des possibilités d'évolution de carrière ;
- Des métiers riches en rencontres, voyages et responsabilités.

LE PARCOURS DE RECRUTEMENT :



Rencontre avec un conseiller



Ouverture du dossier de candidature



Entretien de motivation



Tests d'aptitude



Acceptation du dossier

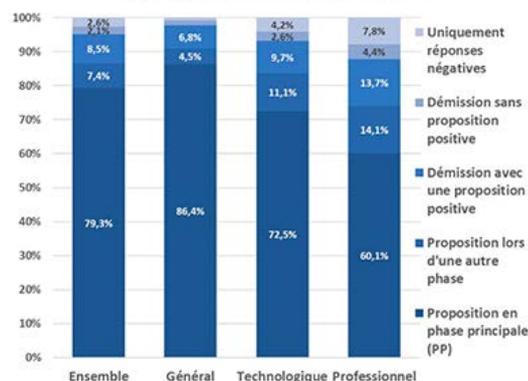


Formations militaire et métier

95,2 % des 578 000 néo-bacheliers inscrits à la phase principale de Parcoursup en 2023 ont reçu au moins une proposition d'admission à une formation sur la plateforme (soit +0,4 point par rapport à 2022), indique le SIES dans une note publiée le 20 octobre.

Une augmentation "légère" pour les néo-bacheliers technologiques et les néo-bacheliers généraux (97,8 %, +0,2 point), mais plus forte pour les néo-bacheliers professionnels (87,8 %, +1,1 point). Ces derniers sont 13,7 % à ne pas saisir une proposition positive (en baisse de 2,9 points), tout comme près de 10 % de ceux en section technologique (-1,8 point) et 6,8 % en section générale (-1,1 point).

Répartition des néo-bacheliers selon les propositions reçues par phase et les démissions



Lecture : 79,3 % des bacheliers 2023 ont reçu une proposition dans le cadre de la phase principale.

Champ : Néo-bacheliers 2023 ayant confirmé au moins un vœu en phase principale
Source : Parcoursup, campagne 2023 – Traitement SIES

Situation des candidats ayant reçu au moins une proposition lors de la phase principale (dont GDD)

Série du Bac	Nombre moyen de propositions	Nombre moyen de jours avant la 1ère proposition	% de candidats avec une proposition le premier jour	% de candidats acceptant une proposition	% de candidats acceptant une proposition faite le premier jour
Général	6,6	2,5	73,0%	87,8%	32,9%
Technologique	4,5	5,1	56,8%	75,8%	24,7%
Professionnel	3,1	5,7	50,6%	65,9%	22,2%
Ensemble	5,7	3,5	66,5%	82,3%	29,7%

Lecture : En moyenne, les bacheliers généraux ont attendu 2,5 jours avant de recevoir leur 1^{ère} proposition. Ils en ont reçu 6,6 en moyenne.

Champ : Néo-bacheliers 2023 ayant reçu une proposition en phase principale
Source : Parcoursup, campagne 2023 – Traitement

En moyenne, les néo-bacheliers ont reçu 5,7 propositions, contre 5,3 en 2022, la première d'entre elles arrivant au bout de 3,5 jours, soit presque 1 jour plus tôt que l'an dernier.

Globalement, la part des néo-bacheliers qui ont reçu et accepté une proposition lors de la phase d'admission principale est restée stable (82,3 %, +0,1 point), mais elle augmente en voie professionnelle (+0,8 points) tandis qu'elle diminue dans les voies générale et technologique.

Si 6 900 néo-bacheliers de plus ont accepté une formation sur Parcoursup en 2023, pour un total de 476 552, le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur précise que cette augmentation "s'observe pour toutes les formations sauf les écoles de commerce, qui perdent 400 acceptations de néo-bacheliers par rapport à 2022".

Les licences sont toujours les formations les plus choisies et acceptées (36,5 %), suivies par les BTS (21 %).

Ces derniers sont choisis par 72,1 % des bacheliers professionnels et 39,5 % des bacheliers technologiques.

A noter que 23,1 % des candidats ont au moins fait un vœu hors apprentissage et en ont à la fois validé un autre en apprentissage (contre 20 % en 2022), même si la part des acceptations en apprentissage est elle restée stable (3,4 %, -0,2 point).

Répartition des propositions acceptées selon la phase de formulation du vœu

	Phase Principale en %	dont GDD en %	Phase Complémentaire en %	Apprentissage en %	CAES en %	Total	Part de boursiers en %
Licence	93,5%	5,2%	5,8%	0,0%	0,7%	173 750	25,3%
LAS	94,7%	8,8%	4,8%	0,0%	0,5%	16 554	22,3%
PASS	98,7%	8,0%	1,0%	0,0%	0,2%	22 233	22,5%
BIUT	95,1%	6,1%	1,4%	3,1%	0,4%	47 102	22,8%
BTS	82,1%	5,8%	4,2%	12,7%	1,1%	99 978	32,4%
CPGE	98,5%	6,6%	1,3%	0,0%	0,2%	37 931	12,4%
D.E sanitaire et social	96,9%	16,3%	0,6%	0,4%	2,0%	23 121	26,2%
Écoles d'ingénieurs	98,4%	2,3%	1,3%	0,1%	0,2%	18 150	8,6%
Écoles de commerce	96,7%	0,6%	3,1%	0,1%	0,1%	12 315	6,2%
Autres formations	85,0%	3,8%	4,1%	8,2%	2,7%	25 418	21,3%
Ensemble	91,9%	6,0%	3,8%	3,4%	0,8%	476 552	24,0%

Lecture : 91,9 % des bacheliers ayant accepté une proposition l'avaient formulé au cours de la phase principale.

Champ : Néo-bacheliers 2023 ayant confirmé au moins un vœu en phase principale
Source : Parcoursup, campagne 2023 – Traitement SIES

70 % des parents déclarent “ne pas avoir l'impression de contrôler les usages de leurs enfants sur les réseaux sociaux“. C'est ce que révèlent mardi 18 octobre les résultats de la 3ème étude annuelle sur le cyberharcèlement menée en ligne sur 1 200 binômes parents - enfants (de 8 à 18 ans scolarisés) l'association e-Enfance/3018.

Déjà, elle montre que la fréquentation des réseaux sociaux chez les jeunes sondés est en forte hausse par rapport à 2022 : 96 % des lycéens y sont inscrits (contre 91 % en 2021), tout comme 93 % des collégiens (72 % en 2021) et 67 % des enfants de primaire de 8 à 10 ans (27 % se déclaraient usagers il y a deux ans).

Une augmentation de la présence sur les réseaux sociaux qui s'accompagne d'une forte confrontation au cyberharcèlement pour les familles, le phénomène ayant touché 15 % des enfants de 8 à 10 ans en primaire, 25 % des collégiens et même 27 % des lycéens.

Chez les victimes, les conséquences peuvent être lourdes question santé physique et mentale. 52 % d'entre elles ont ainsi été “perturbées par des insomnies, des troubles de l'appétit ou ont ressenti du désespoir“, 51 % ont “rencontré des difficultés dans leur scolarité“, 32 % “failli tomber dans des comportements d'addiction“, tandis que 31 % “reconnaissent même avoir pensé au suicide“.



Plus encore, l'étude indique que 27 % des jeunes interrogés “déclarent avoir été témoins de cyberharcèlement“ et 6 % “admettent en avoir été l'auteur“ (soit 72 élèves sur les 1 200 de l'échantillon).

Les motivations qui les conduisent à cyberharceler sont la “distraction“ (47 % le font pour rire), la “vengeance“ (10 %) ou encore la “volonté d'appartenir à un groupe“ (53 %, dont 29 % pour qui il s'agit de “faire comme les autres“ et 24 % de “se faire accepter“).

Suite à quoi 87 % des enfants auteurs de cyberharcèlement déclarent avoir compris la portée de leur action, alors que 30 % indiquent récidiver.

Au final, neuf parents sur dix interrogés attendent de l'aide ou de l'information en la matière, et ils sont tout autant à souhaiter le renfort des sanctions, une forte sensibilisation des jeunes ainsi que la formation des adultes aux actions à mener pour lutter contre le cyberharcèlement.

Présentée à l'article 53 du projet de loi de finances 2024 actuellement en débat à l'Assemblée nationale, la création des pôles d'appui à la scolarité (PAS), mesure issue du Conseil National du Handicap devant faire advenir l'acte 2 de l'école inclusive, suscite de nombreuses interrogations. Une offre incomplète en personnels (type AESH) et les moyens importants nécessaires pourraient-ils engendrer un amoindrissement de l'aide apportée aux enfants porteurs de handicap ?

Pour le collectif Handicaps, qui rassemble 52 associations, le texte "pose plus de questions qu'il n'en résout", d'autant que sa rédaction "fait craindre un recul des droits des enfants en situation de handicap et une remise en cause des principes de la loi du 11 février 2005". Il estime que l'article 53 "reste trop flou sur les missions attribuées à l'Education Nationale et celles relevant de la MDPH" alors que se joue "l'indispensable distinction entre accessibilité et compensation". En effet, chacune des institutions "doit avoir son rôle, son expertise et sa responsabilité" mais "aucune ne doit se défaire ou empiéter sur l'autre", poursuit-il : à l'Education Nationale de "mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour rendre l'école accessible", tandis que la MDPH "doit rester souveraine sur les décisions de compensation individuelle".

Le collectif regrette dans le texte le manque de moyens supplémentaires, mais aussi que les familles ne soient pas intégrées à la mise en oeuvre de la scolarisation des enfants porteurs de handicap(s), ajoutant au risque "que l'Education Nationale, juge et partie, fixe en fonction de ses ressources - et non en fonction des besoins - l'accompagnement auxquels ils auront droit".

"Je comprends la réaction des associations".

Interrogé par notre partenaire **ToutEducatif**, Jean Dutoya, président de l'association des directeurs de MDPH, structures en charge d'apprécier les besoins individuels d'aide humaine, matérielle et financière des enfants en situation de handicap, s'inquiète également d'un article 53 qui "apparaît fragile" et "peut créer plus de confusion que de progrès réels", notamment les commissions mixtes qui traiteraient les cas de recours.

Il estime nécessaire de maintenir l'évaluation individuelle des besoins par les 102 maisons départementales des personnes handicapées de France comme gage de "neutralité et d'indépendance" pour la réponse formulée aux familles.

"Les PAS sont présentés comme une façon de répondre plus rapidement aux familles. Nous sommes tous d'accord sur cet objectif, mais pour cela il serait plus efficace de créer quelques dizaines de postes en particulier dans les 20 MDPH qui ne sont pas accompagnées sur cet objectif de délais, plutôt que de créer plusieurs centaines de postes avec les PAS" (3 sont prévus par pôle).

L'association des MDPH propose de donner plus de souplesse à l'Education Nationale dans l'organisation territoriale des AESH, indique-t-il, par exemple quand il y aurait deux AESH dans une même classe, tout en prévoyant des garde-fous. L'ADMDPH a entre autres proposé un système de suivi via des indicateurs remontés des PIAL sur le nombre d'AESH par élèves en situation de handicap, la répartition entre AESH individuel et mutualisé, avec les quotités horaires... Car "sans prêter de mauvaises intentions, il existe un risque que le système soit dévoyé", or la MDPH ne se prononce pas en fonction du nombre d'AESH disponibles mais "en fonction du besoin de l'enfant".

De plus, explique-t-il enfin, "l'Education nationale ne répondra pas aux familles sur la partie 'allocation financière' (AEEH ou PCH) ni sur les orientations en ESMS, ce qui amènera les familles à devoir s'adresser aux MDPH. De tels changements mériteraient d'être expérimentés localement avant d'être déployés."

[L'article 53 \(du projet de loi de finances 2024\) ici](#)



Près d'un tiers des jeunes hommes (30 %) regarde des images ou des vidéos pornographiques au moins une fois par semaine, c'est le cas de 14 % jeunes femmes, mais 47 % n'en ont jamais vu, ou une fois ou deux tout au plus. C'est l'un des enseignements d'une enquête très riche réalisée par OpinionWay auprès d'un échantillon de 2 148 jeunes âgés de 16 à 20 ans (dont 63 % ont entre 18 et 20 ans). La moitié d'entre eux se déclarent hommes, 49 % femmes, 1 % "autre". Parmi les hommes, 84 % se déclarent hétérosexuels, 8 % homosexuels, 6 % bisexuels, 2 % n'aiment "ni les hommes ni les femmes". Parmi les femmes, 8 % se déclarent homosexuelles, 14 % bisexuelles...

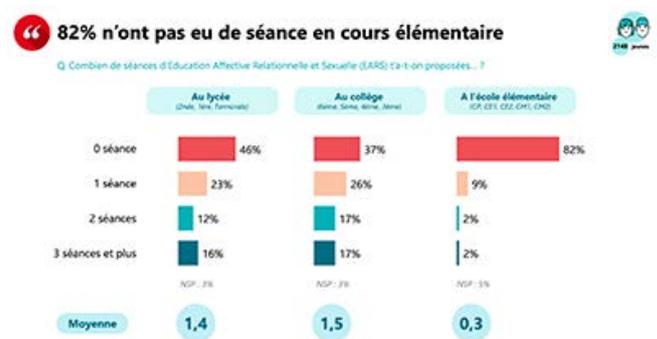
Si près des deux tiers des jeunes se sentent "bien dans leur corps", ils sont pourtant nombreux, 57 %, à avoir "parfois du mal à trouver leur place, une proportion qui monte à 65 % pour les LGBT, 37 % à se sentir "seul(e), isolé(e)" (48 % pour les LGBT).

Ils disent avoir eu leur première relation amoureuse en moyenne avant 15 ans, mais 23 % répondent qu'ils/elles n'ont "jamais" eu de relation amoureuse. Quant à leur première relation sexuelle, en moyenne ils l'ont eue à 16 ans, mais ils sont 2 % à dire qu'ils ont eu leur première relation sexuelle avant 12 ans. 43 % des répondants disent n'avoir jamais eu de relation sexuelle. Six sur dix d'entre eux ont été exposés à des images ou des vidéos pornographiques avant 15 ans, et même 3 sur 10 avant 13 ans.

28 % des jeunes femmes disent avoir "déjà subi des agressions sexuelles autres qu'un viol (attouchements, baisers forcés, etc.)" (7 % des garçons) ou, pour 10 % d'entre elles "la diffusion, sans son accord, de photos intimes (nues ou à caractère sexuel) (7 % des garçons). Mais 37 % des jeunes considèrent qu'il est "acceptable d'envoyer des photos de soi nu(e) (des nudes)".

Les jeunes attachent du prix à la fidélité, ils sont 89 % à considérer qu'elle est "essentielle dans un couple" et au respect de l'autre, ils ne sont que 14 % à considérer qu'une "une relation amoureuse heureuse et épanouie" suppose "avant tout" d'avoir des relations sexuelles fréquentes. 44 % ont déjà accepté d'avoir une relation sexuelle dont ils/elles n'avaient pas envie "pour faire plaisir" à leur partenaire et 36 % des femmes trouvent difficile "de dire 'non' à une relation sexuelle dont elle n'a finalement plus envie", tandis que 28 % des garçons considèrent que, "dans le cadre d'une relation de couple, on doit accepter d'avoir des relations sexuelles à chaque fois que l'autre en a envie". Ils sont même 29 % à considérer que "dans une relation sexuelle, les filles peuvent aimer être forcées" (mais c'est aussi le cas de 20 % des répondantes).

A la question "as-tu déjà parlé ou non à quelqu'un de ces actes que tu avais subis ?", 57 % font état d'une "absence de parole et ou de soutien. Et 25 % d'entre eux répondent qu'on ne leur a jamais proposé de séances d'EARS (éducation affective relationnelle et sexuelle): 82 % à l'école élémentaire, 37 % jamais lorsqu'ils étaient au collège (17 % répondant qu'on leur en a proposé au moins 3), 46 % jamais au lycée (16 % qu'on leur en a proposé au moins 3 à ce niveau de leur scolarité).



Les MST et IST sont le premier sujet abordé lors de ces séances alors qu'ils/elles auraient surtout aimé qu'on leur parle du "respect filles/garçons" et des préjugés sexistes et sexuels.

Les Apprentis d'Auteuil, commanditaires de cette enquête, considèrent que "l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est un enjeu éducatif et sociétal majeur" et qu'il y a "urgence à accompagner les jeunes en matière d'éducation à la vie affective, amoureuse, relationnelle et sexuelle, au-delà des inquiétudes et des polémiques qu'elle peut générer".

L'enquête [ici \(PDF\)](#)

Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime

9 décembre



À propos du crime de génocide

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) définit, en son article 2, le génocide comme étant l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

1. Meurtre de membres du groupe ;
2. Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
3. Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
4. Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
5. Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Elle confirme, en son article 1, que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime en droit international, que les Parties s'engagent « à prévenir et à punir ». Il incombe au premier chef à l'État où le génocide est commis de prévenir ce crime et d'y mettre fin.

La Journée internationale

Le 29 septembre 2015, dans sa résolution 69/323, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 9 décembre, Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime. Le 9 décembre est la date anniversaire de l'adoption de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide (la «Convention sur le génocide »).

L'objectif de cette Journée est de mieux faire connaître la Convention sur le génocide et son rôle dans la lutte contre le génocide et la prévention de ce crime, tel que défini dans la Convention, et de commémorer et honorer les victimes. En adoptant la résolution sans vote, l'Assemblée de 193 membres a réitéré la responsabilité de chaque État de protéger ses populations du génocide, ce qui implique la prévention de ce crime et de l'incitation au génocide.

Prévention du génocide

Pour prévenir le génocide et les conflits génocidaires, il est impératif d'en comprendre les causes profondes. Alors qu'un conflit ordinaire peut avoir des causes diverses, le conflit génocidaire a pour cause première l'identité. Le génocide, tout comme les atrocités qui y sont associées, risque en effet de survenir là où différents groupes nationaux, raciaux, ethniques ou religieux s'affrontent sur des questions identitaires. Il trouve rarement son origine dans les différences réelles ou perçues entre ces groupes mais plutôt dans les inégalités qui en émanent : impossibilité de participer au pouvoir, d'accéder à la prospérité, aux services, aux biens et à l'emploi, de prendre part au développement, d'obtenir la qualité de citoyen ou encore d'exercer les libertés et droits fondamentaux. Le génocide est attisé par la discrimination, par les appels à la haine, ainsi que par l'incitation à la violence et à la violation des droits de l'homme.

Pour le prévenir, il est impératif de dégager les éléments (discriminations) qui, dans une situation donnée, conduisent à traiter de manière profondément inégale les divers groupes de population; mais il faut aussi s'employer à atténuer ces facteurs de déclenchement et, à terme, les supprimer. Comme il n'existe aucun pays où la population soit parfaitement homogène, le génocide est un problème qui se pose véritablement à l'échelle mondiale.

Responsabilité de protéger

Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont unanimement affirmé que « c'[était] à chaque État qu'il incomb[ait] de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ». Ils sont convenus que, lorsqu'il y aurait lieu, la communauté internationale aiderait les États à s'acquitter de cette responsabilité en renforçant leurs capacités avant que les crises et les conflits n'éclatent.

Toutefois, lorsqu'un État « n'assure[rait] manifestement pas » la protection de ses populations contre les quatre crimes visés, la communauté internationale devrait être prête à mener une action collective par l'entremise du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. L'intervention n'a lieu que lorsque la prévention échoue. La prévention est donc le principe de base de la responsabilité de protéger.



SOUVENONS-NOUS DES VICTIMES
PRÉVENONS LE GÉNOCIDE

L'HOLOCAUSTE

Arrivés au pouvoir en Allemagne en 1933, les nazis ont mis en oeuvre leur programme raciste. Leurs cibles étaient les Juifs, les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, les Allemands d'origine africaine, les Roms et les Sinti, les homosexuels et les Slaves. Les persécutions antisémites se sont intensifiées après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne en 1939, qui a déclenché la Seconde Guerre mondiale, suivie de peu par l'invasion de l'Est de la Pologne par l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Les Allemands ont isolé les Juifs dans des ghettos et les ont déportés pour les soumettre au travail forcé.

Avec l'invasion de l'Union soviétique en juin 1941, les unités mobiles d'exécution nazies (Einsatzgruppen) et les collaborateurs locaux ont commencé à assassiner systématiquement les Juifs. Pour soulager les tueurs du stress lié à l'assassinat face à face de femmes, d'enfants et d'hommes, le régime a établi des sites d'anéantissement équipés de chambres à gaz mortelles. Il s'est efforcé d'effacer la vie familiale, la culture et les traditions religieuses juives. Les forces alliées ont vaincu l'Allemagne nazie et ses alliés en 1945.

Seul un tiers des hommes, femmes et enfants juifs d'Europe ont survécu à l'Holocauste.

BOSNIE - HERZEGOVINE



De 1992 à 1995, après l'effondrement de la République fédérale socialiste de Yougoslavie (RFSY), on estime que plus de 100 000 personnes ont été tuées en Bosnie-Herzégovine. 80 % des personnes tuées étaient des Bosniaques, la population majoritairement musulmane, tandis que deux millions de personnes ont été forcées de fuir leurs maisons. Des camps de concentration ont été mis en place et des milliers de femmes bosniaques ont été systématiquement violées. En juillet 1995, dans ce qui a été établi par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie comme un acte de génocide, plus de 8 000 hommes et garçons bosniaques ont été exécutés par les forces serbes bosniaques dans la ville de Srebrenica, en plus de plus de 20 000 civils expulsés. Srebrenica était une "zone de sécurité" déclarée par les Nations unies. Il s'agit du plus grand massacre perpétré en Europe depuis l'Holocauste et, bien qu'il ait entraîné un cessez-le-feu qui a conduit à la fin de la guerre, le génocide a laissé de profondes cicatrices émotionnelles chez les survivants, les familles des victimes et la société bosniaque et herzégovine en général, créant des obstacles durables à la réconciliation entre les différents groupes ethniques du pays.

RWANDA



Pendant le génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda, plus d'un million de personnes - en grande majorité des Tutsi, mais aussi des Hutu modérés, des Twa et d'autres opposants au génocide - ont été systématiquement tuées en moins de trois mois. Des centaines de milliers de femmes ont été violées.

Le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda a été planifié de manière complexe par des extrémistes hutus, qui ont profité de leur position pour soutenir et équiper les milices. Le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda a pris fin lorsque le Front patriotique rwandais (FPR) a vaincu le gouvernement extrémiste hutu et mis fin aux massacres.

Dans les années qui ont suivi le génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda, plus de 120 000 personnes ont été détenues pour avoir porté la responsabilité pénale de leur participation au génocide.

Pour faire face au nombre écrasant d'auteurs, le Rwanda a cherché une réponse judiciaire à trois niveaux : le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le système judiciaire national et le système judiciaire communautaire traditionnel appelé "Gacaca". Depuis lors, le Rwanda s'est engagé dans un ambitieux processus de justice et de réconciliation dont l'objectif est de permettre à tous les Rwandais de vivre à nouveau côte à côte dans la paix. Ndi Umunyarwanda, qui signifie "Je suis rwandais", est une initiative locale essentielle. Il s'agit d'un programme visant à construire une identité nationale basée sur la confiance et la dignité. Il vise à renforcer l'unité et la réconciliation entre les Rwandais en offrant un forum où les gens peuvent parler des causes et des conséquences du génocide, ainsi que de l'importance de la paix et de la sécurité.

CAMBODGE

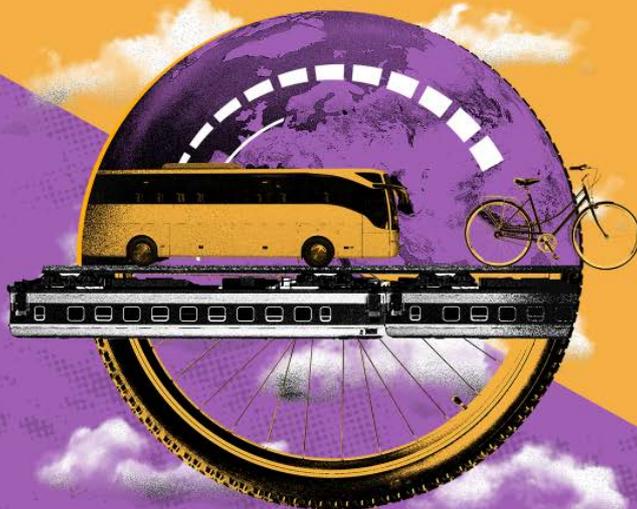


Entre 1975 et 1979, sous le régime des Khmers rouges, on estime que 1,5 à 2 millions de personnes sont mortes de faim, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires. Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont qualifié ces actes de crimes contre l'humanité et d'infractions graves aux Conventions de Genève de 1949.

En novembre 2018, les CETC ont déclaré que le régime des Khmers rouges avait commis un génocide à l'encontre des minorités musulmanes cham et ethniques vietnamiennes en mettant en oeuvre et en exécutant une politique visant les groupes religieux et raciaux avec "l'intention d'établir une société athée ethno-homogène sans division de classe en abolissant toutes les différences ethniques, nationales, religieuses, raciales, de classe et culturelles".

On estime que 36 % de la population cham d'avant-guerre, soit 300 000 personnes, ont péri sous le régime des Khmers rouges, tandis que 90 % des 200 000 Vietnamiens du Cambodge ont été déplacés de force vers le Viêt Nam voisin et que 20 000 d'entre eux ont été tués.

Actions en faveur du climat : les moyens de transport



Que ce soit pour le travail ou pour le plaisir, le choix de notre moyen de transport pour se rendre d'un endroit à l'autre, que ce soit la voiture, l'avion, le bateau, le vélo, le scooter ou les transports en commun, peut avoir une incidence significative sur les émissions de carbone.

Aujourd'hui, le secteur des transports est à l'origine de la majorité des émissions de carbone à l'échelle planétaire. La majeure partie des voitures et des véhicules qui circulent sur nos routes brûlent des combustibles fossiles, ce qui entraîne des émissions de carbone. Le secteur de l'aviation est un autre pôle du secteur des transports qui consomme une grande quantité de combustibles fossiles et représente 10 % des émissions mondiales du secteur des transports.

Afin de préserver un climat viable, les émissions annuelles moyennes de carbone par personne devront passer de 6,3 tonnes (2020) à 2,1 tonnes à l'horizon 2030, comme le recommandent les experts. Prendre des décisions éclairées en matière de transport peut nous aider à réduire les émissions de carbone et à améliorer la qualité de l'air : tout le monde y gagne ! Nous vous invitons à poursuivre la lecture pour découvrir des idées et des conseils !



Prendre conscience de l'incidence des déplacements en avion

Un vol long-courrier, par exemple de New York à Tokyo en aller simple, représente en moyenne près de 2 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone. En rappel, au niveau mondial, l'empreinte carbone annuelle moyenne par individu est de 5,9 tonnes ! Les conséquences du secteur de l'aviation sur notre planète sont importantes, car les aéronefs sont lourds et leurs moteurs nécessitent beaucoup de carburant. Les avions brûlent des combustibles fossiles pour voler et provoquent ainsi des niveaux astronomiques d'émissions. Même les vols court et moyen-courriers génèrent des émissions cumulées considérables, de l'ordre de 0,2 à 1,5 tonne par trajet. Les autres moyens de transport, comme le train ou le bus, peuvent constituer une solution respectueuse de la planète. Si vos affaires vous amènent à voyager, la planification à l'avance et la réduction du nombre de trajets nécessaires en effectuant un seul voyage plus long peut contribuer à diminuer le nombre de vols nécessaires. Pour ce qui est des vacances, il est intéressant de s'informer sur les destinations accessibles en train, en bus ou par un court trajet en voiture.

Pouvez-vous réduire le nombre de vols que vous prenez chaque année en combinant des voyages ou en utilisant d'autres moyens de transport comme le train ou le bus ?

(Niveau d'effort : moyen/élevé)



Les déplacements à pied, à vélo, en transports en commun ou en covoiturage

La marche et le vélo sont de toute évidence les moyens de transport qui émettent le moins de carbone. Si votre destination est accessible à pied ou à vélo, envisagez d'augmenter la fréquence de vos déplacements à pied ou à vélo chaque semaine. Si votre destination est trop éloignée pour être parcourue à pied ou à vélo, envisagez de prendre les transports en commun. Le passage de la voiture aux transports en commun peut contribuer à réduire les émissions de carbone de jusqu'à 2,2 tonnes par an et par personne. Si vous devez vous déplacer en voiture, le covoiturage peut permettre une réduction de jusqu'à 1,0 tonne d'émissions de carbone. Souhaitez-vous vous arrêter en si bon chemin ? Vivre sans voiture peut réduire votre empreinte carbone annuelle de jusqu'à 3,6 tonnes !

Votre destination est-elle accessible à pied ou à vélo ? Quelles sont les solutions de transport en commun disponibles pour se rendre à votre destination ? Le covoiturage est-il une option envisageable quelques fois par semaine ou par mois ?

(Niveau d'effort : moyen)



Envisager des modes de transport partagés

Qu'il s'agisse d'un vélo, d'un scooter ou d'une voiture, les services qui offrent un accès partagé peuvent contribuer à réduire les émissions de diverses manières. Les services partagés ont un taux d'utilisation plus élevée par unité et peuvent réduire le besoin de nouvelles productions nettes. Par exemple, les programmes de partage de vélos permettent d'augmenter le taux d'utilisation de chaque vélo et de réduire le nombre de vélos à acheter, ce qui présente un avantage pour tous.

Gardez à l'esprit le fait que les émissions ne sont pas uniquement liées à l'utilisation d'un vélo ou d'une voiture, mais aussi à la fabrication ; ainsi, moins nous avons besoin de fabriquer, plus les émissions sont faibles. Des services de véhicules électriques partagés sont également disponibles dans des villes comme Berlin et New York ; ils représentent une excellente manière d'accéder à un moyen de transport à faible émission si vous n'avez besoin d'une voiture qu'occasionnellement !

Quels sont les services de transport partagé disponibles dans votre ville ou votre quartier ?

(Niveau d'effort : faible/moyen)

Pourquoi ne pas envisager un véhicule électrique ?

Si votre ménage doit acheter une voiture, pourquoi ne pas envisager un véhicule électrique ? L'impact est particulièrement important si le bouquet énergétique de votre ville ou de votre quartier est composé en grande partie de sources d'énergie renouvelables.

En règle générale, le passage d'un véhicule ordinaire à un véhicule électrique peut réduire en moyenne votre empreinte carbone de 2 tonnes par an. Si des véhicules électriques d'occasion sont disponibles dans votre région, c'est encore mieux, car la fabrication de nouveaux véhicules électriques nécessite une grande quantité de minéraux et de métaux précieux.

L'exploitation de ces ressources provoque des émissions de carbone, mais plus nous utiliserons longtemps le véhicule, plus les émissions de fabrication diminueront proportionnellement au fil du temps. On peut prolonger la durée de vie utile d'un véhicule en le gardant en bon état grâce à un entretien régulier.

Enfin, plus le véhicule est petit, moins il faut d'énergie pour le déplacer. Envisagez d'acheter un véhicule plus petit pour réduire les émissions globales de carbone. Votre ville ou votre quartier utilise-t-il des sources d'énergie renouvelables ? Y a-t-il des véhicules électriques d'occasion disponibles ? Quelle est la taille du véhicule dont vous avez besoin ?

(Niveau d'effort : élevé)



L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ciarán : les tempêtes sont-elles aggravées par le changement climatique ?

Si les scientifiques ont encore du mal à répondre à cette question, le réchauffement global influence la formation des tempêtes extrêmes comme Ciarán, qui a secoué la France.

La tempête Ciarán et le lot de catastrophes et de records charriés avec elle sont venus, depuis le 1er novembre, s'ajouter à la liste des événements climatiques extrêmes qui frappent la France. Mais, contrairement aux records de chaleur, attribuer l'avènement de cette tempête au changement climatique n'a rien d'évident.

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).

Oiseau disparu depuis 1898, le takahé est de retour

Il n'avait plus foulé le sol néozélandais depuis un siècle. Dix-huit oiseaux takahés ont été relâchés en août dernier sur l'île du Sud de la Nouvelle-Zélande, appelée autrefois « le pays des oiseaux qui marchent », relate The Guardian.



Le takahé, l'un des oiseaux les plus rares au monde, est un oiseau endémique. Sa présence sur les terres australes remonterait au Pléistocène (entre -2,58 millions d'années et -11 700 ans), mais son espèce fut officiellement déclarée éteinte en 1898, exterminée par les animaux arrivés en Nouvelle-Zélande avec les colons européens : rats, chats et furets.

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).

Plastique : les paillettes, c'est fini

Elles brillent, mais polluent les corps, les sols et les océans. Les paillettes, comme d'autres microplastiques « ajoutés intentionnellement » par les fabricants, seront proscrites à partir du 16 octobre dans l'Union européenne. Le 25 septembre, l'Union européenne a adopté de nouvelles règles visant à empêcher « le rejet dans l'environnement d'environ un demi-million de tonnes de microplastiques ».

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).



L'intelligence artificielle, une alliée pour le climat

L'intelligence artificielle (IA) progresse à pas de géant dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'industrie. Cette technologie de pointe peut aussi aider le monde à combattre et atténuer les effets du changement climatique.

Le lancement récent d'un groupe consultatif sur l'intelligence artificielle piloté par l'ONU témoigne de la tendance mondiale croissante à exploiter l'apprentissage généré par ordinateur pour trouver des solutions aux grands défis mondiaux.

L'IA améliore grandement la vitesse et l'ampleur du traitement de données. Un nombre croissant de gouvernements, d'entreprises et de partenaires de la société civile travaillent de concert pour en récolter les nombreux avantages, dans la droite ligne de la réalisation du Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD).

De meilleures prévisions météo

Les technologies basées sur l'IA offrent des capacités inédites pour traiter d'énormes volumes de données et améliorer les prévisions météorologiques, selon l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies (OMM).

Cela englobe une prédiction plus fine de la trajectoire des changements climatiques, qui pourra grandement aider les communautés et les autorités à élaborer des stratégies efficaces d'adaptation et d'atténuation.

Plusieurs agences des Nations Unies soutiennent déjà des communautés vulnérables au Burundi, au Tchad et au Soudan via un projet à base d'IA visant à identifier les principaux lieux de migration climatique, ainsi qu'à fournir des projections futures. Le but est d'anticiper sur les mesures d'adaptation des futurs programmes humanitaires. Sur le terrain, de telles données changent tout.

Par exemple, au Kenya, l'application MyAnga aide les éleveurs à mieux se préparer aux périodes de sécheresse. Grâce aux relevés des stations météorologiques et aux données satellitaires envoyées sur leurs téléphones portables, les éleveurs peuvent anticiper les déplacements de leurs troupeaux et s'épargner un temps précieux en repérage de pâtures.

Prévention des catastrophes

Alors que les événements météorologiques extrêmes se multiplient et s'intensifient, l'IA peut aider les communautés du monde entier à mieux se préparer aux catastrophes climatiques. Les initiatives basées sur l'IA ciblent les zones à haut risque et permettent d'affiner les plans d'intervention locaux et nationaux. Pour les zones sujettes aux glissements de terrain, par exemple, l'IA, associée à la cartographie, peut épauler les

autorités locales pour planifier et mettre en oeuvre des mesures de développement durable, réduire les risques et garantir la sécurité des communautés vulnérables.

Des développements connexes en matière d'IA et de robotique figurent parmi les outils d'un projet récent dirigé par l'OMM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

De l'amélioration de la précision des prévisions météorologiques à la réduction des risques de catastrophe, l'IA est déjà d'une aide précieuse, assure l'OMM, qui gère un programme de réduction des risques de catastrophe ainsi qu'un système d'alerte précoce au service des pays, des communautés et des agences humanitaires.

Lancé par le Secrétaire général de l'ONU, un plan d'action s'appuyant sur l'IA vise à garantir que tous les habitants sur Terre soient protégés des événements météorologiques, aquatiques ou climatiques dangereux grâce à des systèmes d'alerte précoce d'ici la fin 2027.

Une agriculture plus durable

Il en va de même pour l'agriculture, autre secteur fortement émetteur (22% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, selon l'ONU). Grandes entreprises et petits agriculteurs sont tous confrontés à des événements météorologiques extrêmes, à la pénurie d'eau et à la dégradation des terres. L'IA peut aider à optimiser les pratiques, réduire les déchets et minimiser l'impact environnemental de la production alimentaire. Dans le secteur agricole, l'IA peut aider à affiner l'équilibre entre l'offre et demande, facilitant ainsi l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques et réduisant la dépendance aux combustibles fossiles.

Le dernier Forum sur la science et l'innovation, tenu à la mi-octobre, avait pour thème principal l'action climatique. Organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'événement a présenté des exemples de technologies visant à transformer les pratiques traditionnelles en systèmes plus résilients et respectueux de l'environnement grâce à la compilation et l'analyse de gigantesques quantités de données.

L'IA et les outils numériques jouent un rôle essentiel dans la construction de systèmes agroalimentaires résilients au climat, plus efficaces, plus durables et plus adaptables aux défis du changement climatique, a confirmé la FAO.



Le Nobel de la paix à Narges Mohammadi met en lumière « le courage » des femmes iraniennes, selon l'ONU

« Le prix Nobel de la paix décerné aujourd'hui à Narges Mohammadi est un rappel important que les droits des femmes et des filles sont confrontés à de forts reculs, notamment à cause de la persécution des femmes défenseuses des droits humains, en Iran et ailleurs », a dit le chef de l'ONU, António Guterres, dans une déclaration à la presse.

« Ce prix Nobel de la paix est un hommage à toutes ces femmes qui luttent pour leurs droits au péril de leur liberté, de leur santé, voire de leur vie », a-t-il ajouté. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a également estimé que ce prix décerné à Narges Mohammadi souligne « le courage et la détermination » des femmes iraniennes. « Je pense que ce qui est absolument clair, c'est que les femmes iraniennes sont une source d'inspiration pour le monde. Nous avons vu leur courage et leur détermination face aux représailles, à l'intimidation, à la violence et à la détention », a souligné une porte-parole du HCDH, Liz Throssell, aux journalistes à Genève.

Emprisonnée

Mme Mohammadi purge actuellement une peine de 16 ans dans la prison d'Evin à Téhéran. Elle a travaillé pendant de nombreuses années comme journaliste et est également auteure et vice-directrice de l'organisation de la société civile Defenders of Human Rights Center (DHRC), basée à Téhéran.

En mai, elle a reçu un prix célébrant la liberté de la presse décerné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la société et la culture (UNESCO), aux côtés de deux autres femmes journalistes iraniennes emprisonnées, dans le contexte de la vague de manifestations liées à la mort de Mahsa Amini en garde à vue en septembre 2022.

Lire l'article complet [ici](#).

Plus de 114 millions de personnes dans le monde déplacées par les conflits et la violence

Le nombre de personnes déplacées par la guerre, la persécution, la violence et les violations des droits de l'homme dans le monde est susceptible d'avoir dépassé 114 millions à la fin du mois de septembre, a annoncé mercredi l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

« Le monde se concentre actuellement - à juste titre - sur la catastrophe humanitaire à Gaza. Mais à l'échelle mondiale, beaucoup trop de conflits prolifèrent ou s'intensifient, brisant des vies innocentes et déracinant des populations », a déclaré dans un communiqué, Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

À la fin du mois de juin, 110 millions de personnes avaient été déplacées de force dans le monde, soit 1,6 million de plus qu'à la fin de l'année 2022, selon le rapport du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Les conflits font partie des principaux facteurs de déplacement forcé au premier semestre 2023.

Le rapport ne couvre pas la présente situation à Gaza

Il s'agit notamment de la guerre en Ukraine et des conflits au Soudan, en République démocratique du Congo et au Myanmar, selon le Rapport sur les tendances à mi-année du HCR, qui analyse les déplacements forcés au cours des six premiers mois de cette année. Outre les guerres, le HCR pointe du doigt une combinaison de sécheresse, d'inondations et d'insécurité en Somalie, mais aussi une crise humanitaire prolongée en Afghanistan.

« L'incapacité de la communauté internationale à résoudre les conflits ou à en prévenir de nouveaux est à l'origine des déplacements et de la misère. Nous devons regarder à l'intérieur de nous-mêmes, travailler ensemble pour mettre fin aux conflits et permettre aux réfugiés et autres personnes déplacées de rentrer chez eux ou de recommencer leur vie », a ajouté M. Grandi.

Plus de la moitié des personnes forcées de fuir ne franchissent jamais une frontière internationale. Au cours des trois mois allant de juin à fin septembre, l'agence onusienne estime que le nombre de personnes déplacées de force a augmenté de 4 millions, portant le total à 114 millions.

Le conflit au Moyen-Orient a éclaté le 7 octobre, au-delà de la période couverte par ce rapport, qui ne prend donc pas en compte ses conséquences en termes de déplacements humains.

« Alors que nous observons les événements qui se déroulent à Gaza, au Soudan et ailleurs, la perspective de paix et de solutions pour les réfugiés et les autres populations déplacées peut sembler lointaine », a précisé M. Grandi. « Mais nous ne pouvons pas abandonner. Avec nos partenaires, nous continuerons à faire pression pour trouver des solutions pour les réfugiés ».

Les pays en développement accueillent 75 % des réfugiés

Les pays à revenu faible ou intermédiaire ont accueilli les trois quarts des réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Au niveau mondial, 1,6 million de nouvelles demandes d'asile individuelles ont été déposées au cours des six premiers mois, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré.

Dans le même temps, un peu plus de 404.000 retours de réfugiés ont été enregistrés, soit plus du double de la même période en 2022, bien que nombre d'entre eux ne se soient pas déroulés dans des conditions sûres.

Près de 2,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont rentrées chez elles au cours de la même période, soit plus du double des retours enregistrés au cours du premier semestre 2022. Le nombre de réfugiés réinstallés a également augmenté.

Amazon enferme ses travailleurs dans le précaire, selon un expert de l'ONU

Les patrons de grandes entreprises basées aux États-Unis comme Amazon, DoorDash et Walmart enferment leurs travailleurs dans le précaire et les obligent à compter sur les aides du gouvernement américain pour survivre, d'après un expert indépendant nommé par l'ONU.

Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté Olivier De Schutter a demandé aux patrons de répondre aux informations faisant état de salaires trop bas versés aux employés. Dans trois lettres adressées ce mardi au PDG d'Amazon, Andy Jassy, à son homologue de DoorDash, Tony Xu, ainsi qu'au PDG de Walmart, Doug McMillon, il évoque aussi des tactiques antisyndicales agressives et le fait que les employés soient considérés comme des « entrepreneurs indépendants », ce qui les prive des avantages sociaux traditionnels, comme le salaire minimum garanti.

Des entreprises parmi les plus rentables au monde « Je suis extrêmement troublé par le fait que les travailleurs de certaines des entreprises les plus rentables au monde – dans l'un des pays les plus riches de la planète – peinent à se nourrir ou à payer leur loyer », a déclaré M. De Schutter.

« Les entreprises multimilliardaires devraient fixer des normes en matière de conditions de travail et de sa-

laires, sans violer les droits humains de leurs travailleurs, en leur versant un salaire décent », a-t-il ajouté.

Comme le souligne ce récent rapport de l'ONU sur l'augmentation du nombre de « travailleurs pauvres », le fait d'avoir un contrat de travail atypique est une cause majeure de pauvreté chez les travailleurs. Nombre des travailleurs de ces entreprises sont éligibles à des aides sociales ciblant les pauvres et les entreprises en profitent. « Les emplois sont censés offrir un ticket pour sortir de la pauvreté, mais dans les trois entreprises, le modèle économique semble consister à transférer les coûts d'exploitation sur la collectivité, en s'appuyant sur les aides du gouvernement pour compléter des salaires misérables », a déclaré M. De Schutter.

Antisindicalisme agressif

Les activités antisyndicales agressives des employeurs, selon les informations du Rapporteur spécial, entravent d'une manière décisive la capacité des travailleurs d'Amazon et de Walmart à négocier des salaires plus élevés. Les entreprises dépensent en effet des millions de dollars pour contrer les efforts de syndicalisation des travailleurs. « Les États-Unis semblent fermer les yeux sur les activités antisyndicales de leurs entreprises les plus puissantes, leur permettant de forcer les travailleurs à accepter des salaires misérables alors que les revenus des entreprises explosent », a déploré l'expert.

Entre les jeunes et la lecture, le numérique fait-il écran ?

Les petits Français lisent trop peu et trop mal : c'est le constat du docteur en neurosciences Michel Desmurget. La faute aux écrans, qui d'après lui entravent la structuration de leur intelligence et de leur pensée.



“Comment accomplir la mission d'éducation en temps de guerre ?” Dans son numéro daté de septembre 2023, la revue internationale d'éducation de Sèvres analyse les répercussions que peut avoir le conflit en Ukraine, qu'il s'agisse de créer un environnement éducatif sûr, d'assurer l'organisation de l'enseignement ou la fourniture de services éducatifs aux élèves.

Car selon un rapport daté du 23 janvier dernier, calcule-t-elle, 12 926 établissements scolaires seraient en fonctionnement dans le pays, avec des cours s'effectuant en présentiel dans 3 955 d'entre eux (pour 1,1 million d'élèves), en ligne dans 4 363 (pour 1,67 million d'élèves, soit 42 % des élèves Ukrainiens) et de façon mixte dans 4 608 (1,2 million d'élèves concernés).

Face à un “état de grande détresse émotionnelle”, les enseignants se “sentent responsables”, c'est pourquoi “aux cotés de compétences disciplinaires, le développement de compétences essentielles à la vie, notamment sociales et civiques, est plus que jamais d'actualité”, poursuit la revue.

Pour faire grandir les capacités des enfants “à exercer (leurs) droits et responsabilités civiques de manière active, responsable et efficace pour le développement d'une société démocratique”, ainsi qu' à “interagir avec les autres et établir des relations sociales”, certains enseignants ont ainsi opté pour un travail autour de “Travel Book Ukraine”, une série animée qui présente de grandes pages et des personnalités illustres de l'histoire ukrainienne.

“Format intéressant et attractif”, ces vidéos de 3 à 5 minutes “peuvent être facilement intégrées dans la structure générale d'un cours”, analyse la revue. Par exemple, l'épisode “The Knorozov code” qui traite des droits de l'homme et de l'enfant, avait pour objectif de “développer les connaissances des élèves en matière de droits et responsabilités, (de) promouvoir le respect des êtres humains et la protection de leurs droit. Résultat, après avoir visionné ces vidéos, “les élèves ont activement participé aux discussions, débattant de ce qu'ils avaient vu, établissant des parallèles historiques, élaborant des chaînes associatives et identifiant des faits, un travail qualifié de “particulièrement efficace” au regard des compétences susmentionnées.

Cet intérêt se double de l'importance d'“accorder la plus grande attention à l'acquisition des connaissances véritables sur le pays et son passé, à la capacité à résister à l'influence destructrice et manipulatrice des médias, à l'analyse des différentes sources d'information”. Une enquête réalisée autour des informations en ligne fait d'ailleurs valoir que si 49 % des jeunes ne visitent que des sites fiables/recommandés, 34 % d'entre eux ne se demandent pas à qui appartient le site qu'ils consultent.



En revanche, certains enfants qui parlaient russe avant le début de la guerre “se sont mis à parler exclusivement ukrainien”, tandis qu'en ville, même si ils ont parfois du mal à se coordonner entre eux, “il n'est pas rare de voir des enfants vendre dessins, jouets artisanaux, jouets et livres personnels dans la rue pour faire des dons à l'armée ukrainienne”.

Revue internationale d'éducation de Sèvres, L'enseignement des mathématiques, n° 93, 19€



Septembre 2022



Octobre 2022



Novembre 2022



Décembre 2022



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023



Avril 2023



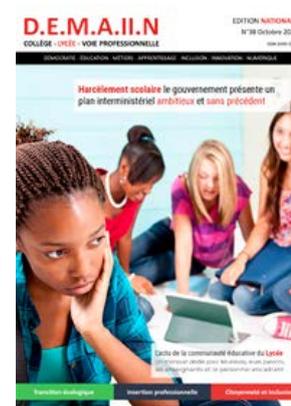
Mai 2023



Juin 2023



Septembre 2023



Octobre 2023

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.I.I.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR